

SERVICE DE  
**RECHERCHE**

RAPPORT

**Écoles**

Intérêt public  
contre  
profit\$ privés



## **DIX RAISONS POUR LESQUELLES CE SONT LES COLLECTIVITÉS ET NON LES ENTREPRISES QUI DOIVENT POSSÉDER ET ADMINISTRER LES ÉCOLES**

---

1. Les écoles P3 coûtent plus chères que les écoles dont la propriété et l'administration sont publiques.
2. Les écoles P3 font passer les profits avant les besoins des élèves et des collectivités.
3. Les écoles dont la propriété et l'administration sont privées menacent les salaires et les conditions de travail des employées et employés des conseils scolaires.
4. Les fiduciaires élus n'auront aucun contrôle sur la construction et l'entretien des écoles.
5. Les partenariats public-privé dans les écoles incitent les gouvernements à conclure des ententes à long terme pour des gains à court terme.
6. La propriété et l'administration privées d'écoles publiques favorisent la prise de contrôle de l'éducation par les entreprises privées.
7. Les écoles sont l'un de nos biens publics les plus importants. Elles sont un investissement public et la collectivité doit pouvoir décider de la façon dont elles sont utilisées.
8. La propriété et l'administration privées des écoles mènent à une diminution des salaires et de la sécurité d'emploi dans la collectivité.
9. Les contrats avec les entreprises et les accords de commerce peuvent rendre impossible le retour à la propriété et à l'administration publiques des écoles.
10. Les sondages montrent que les Canadiennes et les Canadiens veulent que ce soient les gouvernements qui administrent les écoles, et non les entreprises privées.

## **Table des matières**

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Qu'est-ce qu'une école P3 ?.....</b>	<b>6</b>
<b>Pourquoi les P3 coûtent-ils plus cher ? .....</b>	<b>7</b>
1) Il en coûte plus cher au secteur privé d'emprunter de l'argent .....	7
2) Les P3 exigent plus d'administration .....	7
3) La location coûte plus chère .....	8
4) Les profits font grimper les coûts.....	9
<b>Les P3 – Comment profitent-ils aux gouvernements ? .....</b>	<b>11</b>
1) Les P3 permettent aux gouvernements de « cacher » la dette .....	11
2) Les P3 peuvent contribuer à la réélection des gouvernements.....	12
3) Les P3 permettent aux gouvernements de « récompenser » leurs amis .....	13
4) Les P3 soutiennent les objectifs du gouvernement .....	14
<b>Les P3 – Comment profitent-ils aux conseils scolaires ? .....</b>	<b>15</b>
<b>Les P3 – Comment profitent-ils aux entreprises privées ?.....</b>	<b>16</b>
1) Profit Profit Profit.....	16
2) Les allègements fiscaux accordés par le gouvernement fédéral.....	17
3) Les enfants comme consommateurs.....	17
<b>Les écoles P3 créent des problèmes .....</b>	<b>18</b>
1) La qualité des services diminue.....	18
2) La reddition de comptes souffre .....	18
3) L'ouverture et la transparence diminuent .....	20
4) La possibilité de conflits d'intérêt augmente.....	21
5) Les dépassements de coûts siphonnent les ressources publiques .....	22
6) Les travailleuses et travailleurs syndiqués sont perdants et l'économie souffre .....	22
7) Les risques sont difficiles à prédire.....	24
8) La commercialisation s'infiltré .....	25
9) Les implications sont incertaines .....	26
10) Les travaux d'entretien sont reportés.....	26

11) Ce n'est plus la collectivité qui décide où seront situées les écoles .....	27
12) Les collectivités perdent accès aux écoles après les heures de classe.....	28
13) Les valeurs communautaires qui soutiennent l'équité peuvent s'affaiblir ..	28
14) Plus question de revenir en arrière !.....	29
<b>Quelles sont les solutions de rechange ? .....</b>	<b>30</b>
<b>La riposte .....</b>	<b>31</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>32</b>
<b>Actions ! .....</b>	<b>33</b>
<b>Questions à poser au sujet des écoles P3 .....</b>	<b>34</b>
<b>Ressources .....</b>	<b>37</b>
<b>Annexe 1 : Les P3 et les contrats de location-acquisition, les contrats de location- exploitation et la déduction pour amortissement (DPA) .....</b>	<b>38</b>
<b>Annexe 2 : Une mauvaise analyse coûts-avantages .....</b>	<b>41</b>
<b>Annexe 3 : Clauses de convention collective .....</b>	<b>42</b>
<b>Annexe 4 : Initiatives de financement privé (IFP) : la privatisation en Australie et au Royaume-Uni.....</b>	<b>43</b>
<b>Annexe 5 : Définitions de quelques modèles P3 * .....</b>	<b>46</b>
<b>Sources.....</b>	<b>48</b>

## Introduction

La prochaine fois que vous passerez devant une école, demandez-vous à qui appartient l'édifice. Puis demandez-vous à qui il devrait appartenir – à la collectivité ou à une entreprise à but lucratif ?

Dans le passé, les écoles étaient financées par des individus, par des églises ou grâce à des activités de financement locales. Avec la croissance des économies canadiennes et provinciales, la responsabilité du financement de la construction et de la rénovation des écoles est passée à des sources publiques. Des modes de financement du secteur public ont été mis au point, comme les impôts fonciers, les subventions provinciales à l'investissement, les débentures et obligations à long terme et les réserves de capital. Ce changement portait du principe que la collectivité bénéficiant de l'éducation publique, elle devait aussi en partager les coûts.

Les écoles étaient considérées comme des endroits où les enfants de tous les milieux pouvaient améliorer leur sort et apprendre à devenir de bons citoyens et citoyennes. En outre, l'éducation financée par l'État visait à répondre aux besoins économiques de la collectivité, et les employeurs profitaient d'une main-d'œuvre instruite. Toutefois, une nouvelle tendance est apparue dans le financement des écoles en réponse aux facteurs suivants :

- des conseils scolaires à court d'argent qui tentent de répondre à de nouveaux besoins dans la foulée des compressions sans précédent imposées par les gouvernements provinciaux;
- la réticence des gouvernements à montrer une dette dans leurs livres;
- l'idéologie voulant qu'une entreprise privée puisse gérer n'importe quoi mieux que le secteur public.

Les écoles P3 sont une forme de privatisation. Les ententes P3 permettent aux gouvernements de berner les contribuables en leur faisant croire qu'ils économisent de l'argent. En réalité, des services fournis par le secteur public sont confiés au secteur privé, ce qui soulève quelques questions fondamentales :

- L'exploitation d'une école publique devrait-elle permettre de faire des profits ?
- L'emplacement des écoles devrait-il répondre à des intérêts commerciaux ou servir ceux de la collectivité ?
- Devrait-on faire des profits sur le dos de jeunes enfants qui veulent faire du sport après l'école ?

La solution P3 a été essayée et rejetée en Nouvelle-Écosse. Pourtant, en Colombie-Britannique, là où le gouvernement est nettement en faveur de la privatisation, on envisage toujours d'avoir recours aux P3 pour financer de nouvelles écoles. Les faits et l'expérience montrent que les écoles P3 sont une mauvaise idée et que l'on doit s'y opposer.

Avec les écoles P3, ce n'est pas seulement le mode de financement qui change, mais aussi l'idéologie, et elles doivent vraiment être examinées dans le contexte des expériences tentées jusqu'à maintenant. L'expérience du SCFP montre que les écoles P3 coûtent plus cher aux contribuables; qu'elles entraînent des problèmes de qualité, de reddition de

comptes et de contrôle; qu'elles ouvrent la porte aux conflits d'intérêt; qu'elles ont des répercussions négatives sur l'économie locale; et qu'elles sont risquées. Le présent rapport de recherche présente les faits qui sous-tendent ces affirmations et propose des solutions de rechange au financement de la construction de nouvelles écoles.

La méthode traditionnelle de l'école publique : des entreprises privées conçoivent et construisent l'école, mais ce sont des conseils scolaires publics qui la possèdent et l'administrent. La province fixe les budgets et les normes et organise le financement.

## Qu'est-ce qu'une école P3 ?

Les écoles P3 sont un moyen de financer la construction de nouvelles écoles en négociant un contrat avec une entreprise privée. Habituellement, les conseils scolaires ont recours aux services d'entreprises privées pour la conception et la construction des écoles. La différence, avec un P3, c'est que l'entreprise privée peut posséder et exploiter les écoles. Toutefois, contrairement aux conseils scolaires, les entreprises privées cherchent à réaliser des profits en possédant et en exploitant les écoles, et ces coûts sont transférés aux contribuables.

Les écoles P3 sont aussi appelées écoles à « cession-bail » parce qu'une entreprise privée peut construire, posséder et parfois gérer une école, puis la louer au conseil scolaire public. Le bail peut durer de 20 à 35 ans, après quoi le conseil scolaire public est censé racheter l'école à l'entreprise privée.

Dans la construction d'une école, il y a différentes étapes : financement, conception, construction, propriété, exploitation. Les ententes P3 peuvent inclure une ou toutes ces étapes. Par exemple, une école P3 peut être construite en CCPT, ce qui signifie que

l'entreprise conçoit, construit et possède l'école, puis en transfère la propriété au conseil ou au gouvernement provincial à la fin du contrat. L'école peut aussi être en CPET, auquel cas l'entreprise construit, possède et exploite l'école, avant d'en transférer la propriété au secteur public à la fin du contrat. *[D'autres modèles sont aussi possibles. Voir l'annexe 5 pour un aperçu des différentes sortes d'ententes P3.]*

Cette méthode s'apparente à la location d'une voiture : même après avoir fait tous les paiements, vous ne possédez toujours pas le véhicule. Avec la location P3, le conseil scolaire public ou la province paie le coût de la toute nouvelle école en la louant, mais à la fin du bail, il faut racheter l'école.

Si cette tendance se poursuit, ce ne seront pas les collectivités qui décideront (par l'entremise d'élues et élus qui doivent rendre des comptes) si une école doit être construite ou si une autre a besoin de rénovations. Ce sera plutôt en fonction du potentiel de profit, des allègements fiscaux et des plans d'affaires que l'on décidera où les écoles doivent exister, où il ne doit pas y en avoir et dans quel état elles seront maintenues.

## Pourquoi les P3 coûtent-ils plus cher ?

### 1) Il en coûte plus cher au secteur privé d'emprunter de l'argent

Emprunter de l'argent coûte plus cher au secteur privé qu'au secteur public. Le secteur public peut emprunter de l'argent à moindre coût parce que sa cote de crédit est meilleure. Pourquoi ? Parce que les gouvernements ont tendance à être plus stables et durables que des entreprises privées et que le prêteur a de meilleures chances d'être remboursé par une institution publique que par une société privée. Avec une école P3, le coût additionnel du financement du secteur privé est transféré au locataire (gouvernement ou conseil scolaire) dans le cadre du contrat de location.

- L'école Evergreen Park à Moncton, au Nouveau-Brunswick, coûtera presque 900 000 \$ de plus à la fin du bail qu'un projet dont le financement et la propriété auraient été publics. Le rapport de 1998 du vérificateur général du Nouveau-Brunswick souligne des coûts d'emprunt supérieurs à cause d'un taux d'intérêt élevé qui a coûté environ 400 000 \$. Le vérificateur général du Nouveau-Brunswick a calculé que les coûts d'immobilisations avaient été, en tout, supérieurs de 11 pour cent à ce qu'ils auraient été si le projet de l'école Evergreen Park était resté public.

### 2) Les P3 exigent plus d'administration

Une autre raison pour laquelle les P3 coûtent plus cher, c'est qu'ils exigent plus de services que les méthodes de financement traditionnelles du secteur public. Les conseils scolaires doivent assumer plus, parfois beaucoup plus, de frais juridiques et comptables et doivent payer plus cher pour rassembler les services juridiques, de comptabilité, d'ingénierie et de finances nécessaires à la réalisation du projet.

- Le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse a reconnu avoir dû embaucher dix personnes de plus uniquement pour évaluer les réponses reçues à sa demande de propositions pour la construction de 31 nouvelles écoles dans la province.

L'entreprise privée – souvent un consortium de plusieurs sociétés – doit aussi rassembler une équipe compétente pour présenter son offre de services. Ces frais, qui peuvent être considérables, sont récupérés en les intégrant au coût de location.



### 3) La location coûte plus chère

Comme consommateurs, nous savons que louer coûte plus cher qu'acheter. Ce principe s'applique aussi aux écoles P3. L'expérience montre qu'en bout de ligne, les contribuables paieront plus cher les écoles acquises dans le cadre d'une entente P3.

- En 2000, Carma Developers, des promoteurs d'Edmonton, ont proposé de construire une école P3 à Terwillegar Towne et de la louer au gouvernement pour une durée de 20 ans. Le bail aurait été de 390 000 \$ par année pour les cinq premières années, puis aurait augmenté à 490 000 \$ pour chacune des 15 dernières années. Le coût total pour le gouvernement se serait élevé à 9,3 millions de dollars. Le coût de construction original de l'école était de 5,3 millions de dollars. Le gouvernement a rejeté le projet (*Source : Thomson, 2003*).
- Dans son évaluation du bail de l'école primaire P3 O'Connell Drive en Nouvelle-Écosse, le vérificateur général conclut que la valeur actuelle pour la province de l'utilisation de l'école pour la durée de sa vie économique serait de 8,3 millions de dollars comparativement à 8,0 millions de dollars si la province possédait et finançait l'école elle-même. Ainsi, ce petit projet coûterait 300 000 \$ de plus avec une entente P3 (*Source : Bureau du vérificateur général de la Nouvelle-Écosse, Rapport spécial sur le bail de l'école primaire O'Connell Drive, 23 juillet 1998*).
- Dans le cas de l'école P3 Evergreen Park, le vérificateur général du Nouveau-Brunswick a conclu que les coûts d'immobilisation auraient été inférieurs d'environ 775 000 \$ si la province avait fait le travail elle-même. En outre, le ministère des Finances a surestimé les économies de coûts d'utilisation attribuables aux P3 en affirmant que ces économies seraient de l'ordre de 64 000 \$. Le vérificateur général a conclu que les coûts d'utilisation seraient approximativement les mêmes, peu importe la solution retenue (*Source : Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, Rapport du vérificateur général de 1998*).
- À Leeland Station, en Virginie, aux États-Unis, le conseil scolaire de Stafford a rejeté un projet d'école P3 parce que la soumission de l'entreprise de construction, à 15,1 millions de dollars, était trop élevée. La dernière école publique construite dans la région avait coûté environ 12 millions de dollars (*Source : Hannon, Free Lance Star, 26 mai 2004*).
- En général, les conseils scolaires ne paient la TPS que sur les dépenses d'exploitation. Toutefois, les conseils scolaires publics doivent payer la TPS sur tous les paiements de location des P3. Ce coût s'ajoute au paiement du loyer pour le conseil scolaire (*Source : Brown, 2003*).

- En plus de verser des paiements de location, les conseils scolaires doivent payer des impôts fonciers. Dans le cas de l'école P3 Evergreen Park, le vérificateur général du Nouveau-Brunswick a décidé que le gouvernement était responsable du paiement de « tous » les impôts fonciers (*Source : Vérificateur général de la Nouvelle-Écosse (1998)*).

Les contribuables se retrouvent avec un autre coût majeur à la fin d'un bail. Le conseil a payé la valeur de la propriété (ou plus) grâce aux paiements de location et il doit la racheter à la pleine valeur du marché; il peut aussi arriver que la propriété revienne au conseil juste au moment où elle a besoin de rénovations majeures. Peu importe le scénario, le public devra déboursier un montant d'argent considérable à la fin du bail. Si le conseil décide de ne pas acheter l'école, il aura payé la construction et l'entretien, mais il ne lui restera rien.

#### 4) Les profits font grimper les coûts

Les entreprises privées utilisent les P3 pour faire des profits. Ces profits sont souvent réalisés en rognant sur les coûts de construction, en réduisant le personnel et les services et en imposant des frais d'utilisation. Voici quelques exemples :

- En 1999, le conseil de l'éducation de Calgary a dû payer plus de 100 000 \$ en entretien annuel et en frais de rénovation pour l'école primaire P3 Hamptons, dans le nord-ouest de Calgary, à cause de la mauvaise qualité des systèmes mécaniques et de l'entretien élevé qu'ils exigeaient. L'école Hamptons a été construite selon des normes inférieures et a connu beaucoup de problèmes trois ans seulement après sa construction (*Source : Myers, The Calgary Herald, 11 décembre 2003*).

- La piste d'athlétisme de l'école Ridgecliffe Middle, une école P3 de la région de Halifax, est restée inachevée et inutilisable après l'ouverture de l'école. Il y avait même un réfrigérateur abandonné au beau milieu du terrain. L'ancienne ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, Jane Purves, a reconnu qu'il y avait « vraiment beaucoup de choses laissées en plan et de problèmes avec le processus des P3 » (*Source : scfp.ca/wwwARP2002Halifax/4450*).

Ceux qui investissent dans les P3 font plus de profits lorsque les écoles P3 sont louées à fort prix aux groupes communautaires après les heures de classe.

- En septembre 2001, un propriétaire d'écoles P3, Scotia Learning Centres, a augmenté la plupart de ses taux de location pour les gymnases et autres installations comme les salles d'audio-visuel. Par exemple, les frais exigés de l'association de basketball mineur de Bedford ont plus que doublé, passant de 20 \$ à 50 \$ l'heure en 2001 – cette hausse équivaut à 30 000 \$ de plus pour financer l'utilisation du gymnase pour les exercices et les parties de ballon. Recreation Nova Scotia s'est dit « très préoccupé » et a écrit au gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse pour avertir que « l'accessibilité à des possibilités de loisirs à coût abordable sera considérablement réduite à mesure que les groupes augmenteront les frais de leurs programmes pour compenser la hausse des coûts des installations, aggravant ainsi une situation déjà difficile pour les familles à faible revenu ». (*Source : scfp.ca/www/ARP2002Halifax/4450*).

- Un arbitre a jugé, en janvier 2003, que Scotia Learning pouvait déterminer ce qui se passait dans l'édifice après les heures de classe, incluant le montant des frais d'utilisation. La province de la Nouvelle-Écosse soutenait que les groupes communautaires ne devraient pas avoir à payer de frais additionnels pour louer les écoles parce que les « conditions du bail permettent à la province d'utiliser l'édifice 3 500 heures

par année » et que la plupart des écoles n'en utilisent que la moitié. Mais son argument a été rejeté. (*Source : Shaker, Our Schools/ Our Selves, printemps 2003.*)

En outre, Scotia Learning a le droit d'avoir moins d'assurance responsabilité civile que les conseils scolaires – ce qui signifie que les groupes qui louent l'école doivent s'assurer davantage. (*Source : Shaker, 2003.*)

## Les P3 – Comment profitent-ils aux gouvernements ?

L'achat d'une voiture ou d'une propriété coûte moins cher que la location. La même chose vaut pour les écoles. Alors pourquoi les gouvernements choisiraient-ils une solution plus coûteuse ?

### 1) Les P3 permettent aux gouvernements de « cacher » la dette

Les gouvernements subissent des pressions croissantes pour réduire la dette. Mais ils oublient souvent, tout comme ceux qui exercent des pressions sur eux, de rappeler à la population que la dette du gouvernement est souvent le reflet d'un bien public. Par exemple, si un gouvernement emprunte 12 millions de dollars pour construire une nouvelle école, lorsque cette dette est remboursée, le gouvernement possède l'école – il a emprunté l'argent, a remboursé la dette et l'intérêt et est maintenant propriétaire d'une école.

Mais les gouvernements ne veulent plus avoir l'air endettés. Ils cherchent donc des façons d'acquérir les installations que la population réclame sans afficher de dettes dans leurs livres.

Les gouvernements divisent leurs budgets en comptes d'« immobilisations » et de « fonctionnement ». Les comptes d'immobilisations reflètent le coût d'achats comme des écoles et des patinoires – ces achats sont inscrits dans les livres à titre de dettes. Les frais de fonctionnement reflètent ce qu'il en coûte d'administrer des services comme les écoles et les patinoires.

Des changements apportés aux pratiques comptables (instaurés par l'Institut canadien des comptables agréés) exigent maintenant que les gouvernements dévoilent le coût total d'une immobilisation – comme une école – dans l'année où le bien a été acquis. Incapables de rendre compte du coût total des nouvelles écoles sans afficher de dette, de nombreux gouvernements se tournent vers des projets P3 pour tenter d'éliminer de leurs livres le coût de nouveaux projets de budget d'immobilisations pour l'inscrire dans leurs frais de fonctionnement.

- À l'été de 1998, le vérificateur général de la Nouvelle-Écosse a constaté que la province tentait de cacher la dette en inscrivant une école P3 dans son budget de frais de fonctionnement. Le vérificateur général a soutenu que la location de l'école aurait dû « être traitée comme un contrat de location-acquisition » parce que les contribuables assument la plus grande partie du risque.
- Un ancien employé du ministère des Finances de la Colombie-Britannique, qui a requis l'anonymat parce qu'il est toujours au service du gouvernement, soutient que l'expérience de la C.-B. en matière de P3 connaissait « un manque remarquable de succès ... En C.-B., la vraie raison derrière la promotion des P3 était l'élimination de la dette des livres afin qu'elle n'apparaisse pas dans les comptes publics ». (*Source : Zwarun, Journal of Commerce, 3 mars 2003*).

## 2) Les P3 peuvent contribuer à la réélection des gouvernements

Ces jours-ci, les femmes et hommes politiques qui promettent à leurs électeurs de réduire les impôts sont populaires, peu importe les conséquences sur leur capacité à financer d'importants programmes comme l'éducation, la santé, les garderies et l'aide sociale. Les écoles P3 répondent aux besoins des gouvernements qui tentent de convaincre les électeurs qu'ils réalisent des économies.

- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a soutenu que l'école Evergreen Park, financée par La Mutuelle du Canada, Compagnie d'assurance sur la vie, permettrait aux contribuables d'économiser 184 000 \$ grâce à la conclusion d'un contrat P3. Mais le vérificateur général de la province a indiqué que le gouvernement avait surestimé certains coûts pour rendre l'entente P3 plus attrayante qu'elle ne l'était réellement.

- Certains gouvernements provinciaux, dont la Colombie-Britannique et l'Alberta, ont vendu des écoles à des entreprises privées dans le cadre d'ententes P3 afin d'accroître leurs chances d'être réélus en réduisant les impôts et en semblant avoir éliminé la dette.
- En Nouvelle-Écosse, le gouvernement libéral voulait offrir aux électeurs de nouvelles écoles ultra-modernes et démontrer aux entreprises commerciales qu'il pouvait réduire le déficit en sous-finançant les écoles. Quelques jours avant les élections en mars 1998, le gouvernement a signé une entente de location avec un promoteur pour la construction d'une école élémentaire et lancé un appel d'offres pour la construction de 31 autres écoles P3. Le financement de ces projets à long terme coûtera plus cher aux contribuables.

### 3) Les P3 permettent aux gouvernements de « récompenser » leurs amis

Certains gouvernements et conseils scolaires sont intéressés à récompenser leurs amis du milieu des affaires qui les ont soutenus pendant les campagnes électorales. En ouvrant les services publics aux entreprises privées, les gouvernements leur offrent une belle occasion de faire des investissements sûrs et à long terme.

- En Angleterre, des contrats évalués à plus de 35,6 millions de livres ont été accordés principalement à 20 grandes sociétés, dont huit avaient contribué à la caisse du parti conservateur ou comptaient un député conservateur comme conseiller ou un membre du conseil d'administration de la société (Source : *Privatization News*, n° 39, septembre 1996).
- Ici au Canada, Medical Diagnostic Services (MDS), une entreprise de laboratoire de santé à but lucratif, est l'un des plus importants contributeurs à la cagnotte du premier ministre de l'Alberta Ralph Klein. Le fonds de capital-risque de MDS était un important bailleur de fonds de l'hôpital privé de Calgary (Source : [scfp.ca/arp/09/11.asp](http://scfp.ca/arp/09/11.asp)).

- À Hamilton, en Ontario, la société des eaux P3 Philip a été un important donateur pour les candidates et candidats aux élections municipales. Philip se retrouvait au 10<sup>e</sup> rang des contributions totales aux élections de 1994, peu après avoir décroché le contrat P3 pour le traitement des eaux de Hamilton (Source : *Loxley, Salim J. "An Analysis of a Public-Private Sector Partnership: The Hamilton-Wentworth-Philips Utilities Management Corporation P3" [Analyse d'un partenariat public-privé : la société P3 de gestion des services publics Hamilton-Wentworth-Philips] septembre 1999:18*).
- Pendant plusieurs années, le vérificateur général de la Nouvelle-Écosse a reproché au gouvernement de n'avoir pas mené d'étude comparative sur la rentabilité du financement P3 avant de conclure à toute vitesse de nouvelles ententes (voir l'annexe 2).

#### 4) Les P3 soutiennent les objectifs du gouvernement

Les politiques du gouvernement sont un reflet de leurs idéologies.

- D'un point de vue idéologique, certains gouvernements favorisent la diminution du rôle de l'État. Ils croient que si le secteur privé est prêt à posséder et à administrer des écoles, on devrait leur permettre de le faire. Toutefois, un sondage Vector mené en juillet 2003 montre que 71 % des répondants veulent que ce soit le gouvernement qui administre les écoles et non des entreprises privées.
- Les femmes et hommes politiques et les entreprises qui appuient les P3 soutiennent que les impôts sont déjà trop élevés et que la population n'acceptera certainement pas d'en payer plus. Mais les sondages montrent au contraire que les Canadiennes et les Canadiens sont prêts à voir leurs impôts augmenter pour protéger des services publics précieux, comme l'éducation.

- Lorsqu'ils annoncent la construction d'écoles P3, les gouvernements disent habituellement qu'ils n'ont « pas le choix ». Ils soutiennent qu'il n'y a pas d'argent public pour construire de nouvelles écoles. Mais ce qu'ils omettent de dire, c'est que leur choix idéologique ne tient pas compte des méthodes traditionnelles de financement de l'infrastructure parce qu'ils n'aiment pas que leurs livres montrent des dettes. Ce qui est ironique, c'est que les contribuables paient quand même ces écoles par des paiements de location et, en fait, paient plus cher à long terme que si les écoles avaient été construites par le secteur public.

## Les P3 – Comment profitent-ils aux conseils scolaires ?

Les conseils scolaires subissent les mêmes pressions que les gouvernements pour équilibrer leurs livres et éviter les dettes. Après des années de compressions, la vente d'écoles à des entreprises privées est une source de revenus très tentante pour certains conseils de l'éducation.

- Un promoteur privé a proposé d'acheter 38 écoles existantes, d'en construire quatre nouvelles et de les louer toutes au conseil scolaire de la région de Toronto. La proposition a été rejetée, mais cette entente aurait rapporté des millions de dollars au conseil.

- La formule de financement de l'Ontario oblige les conseils scolaires à fermer des écoles pour être admissibles au financement de nouvelles écoles. Cette exigence crée d'immenses pressions sur les conseils pour qu'ils équilibrent leurs besoins sur des territoires qui sont parfois aussi vastes que certaines provinces !



## Les P3 – Comment profitent-ils aux entreprises privées ?

Les P3 permettent aux entreprises privées d'avoir accès à des investissements relativement sûrs et à long terme et de réaliser des profits en fournissant des services publics.

### 1) Profit Profit Profit

Il n'y a rien de mal, en soi, à faire du profit, sauf lorsqu'il se fait aux dépens des contribuables et de la qualité des services d'éducation destinés à nos enfants. Les entreprises privées qui veulent réaliser des profits grâce au système d'éducation font les choses moins cher en rognant sur les coûts et en exigeant davantage pour les services qu'elles offrent.

- En Alberta, les travaux de mauvaise qualité effectués à l'école primaire P3 Hamptons à Calgary ont donné lieu entre autre à des dommages au toit susceptibles de causer des accidents. Des descentes pluviales résidentielles ont été utilisées au lieu de descentes industrielles et il y a des pentes raides dangereuses près de l'école (*Source : Robertson, CCPA, 2002*).

Pour faire du profit, les propriétaires privés d'une école exigent des frais de location plus élevés que ce qu'il leur en coûte pour acheter, construire et administrer l'école.

- Après avoir examiné le contrat P3 de l'école Evergreen Park à Moncton, le vérificateur général du Nouveau-Brunswick a conclu qu'à la fin du bail, la société aura récupéré 88,9 % de son investissement grâce aux paiements de location, en plus de posséder le terrain et l'édifice.

- Dernièrement, dans une décision arbitrale en Nouvelle-Écosse, l'entreprise P3 Scotia Learning a soutenu avec succès avoir droit à une part de 35 pour cent des recettes des repas vendus à la cafétéria et d'un distributeur automatique (35 pour cent de 50 000 \$ par année). La décision a aussi accordé à Scotia Learning une part des recettes de la vente de tablettes de chocolat par les élèves ! (*Source : scfp.ca/www/News/1525*).

Faire fonctionner l'école crée aussi d'autres possibilités de création de profits. Rogner sur le coût de l'entretien préventif et du nettoyage normal, réduire le salaire et les avantages sociaux du personnel et exiger des frais d'utilisation pour se servir de l'école à des fins communautaires sont tous des moyens auxquels ont recours les propriétaires d'écoles P3 pour réduire leurs frais et accroître leurs profits en conséquence.

Et où vont les profits créés par les investissements des entreprises dans l'éducation publique ? Mystère. Parfois, les profits servent à accroître la richesse individuelle. Parfois, ils servent à favoriser la croissance de l'entreprise. Mais nous savons que les profits sont rarement réinvestis dans les écoles pour améliorer la qualité des services et des programmes destinés aux enfants.

## 2) Les allègements fiscaux accordés par le gouvernement fédéral

L'un des avantages financiers consentis aux entreprises privées qui construisent et possèdent des écoles est un allègement fiscal appelé « déduction pour amortissement ». Cet allègement fiscal fédéral permet à l'entreprise de radier jusqu'à 100 % du coût de l'établissement. Pour les contribuables, il s'agit d'un coût caché des écoles P3 puisqu'ils doivent payer deux fois – les paiements de location et les impôts fédéraux accrus – tandis que l'entreprise obtient un important allègement fiscal. [Voir l'annexe 1 pour de plus amples détails.]

## 3) Les enfants comme consommateurs

Certains défenseurs de l'éducation publique croient que les entreprises ont un autre intérêt à long terme à assurer leur présence dans les écoles.

Les élèves sont un public captif pendant qu'ils sont à l'école et les sociétés sont prêtes à payer très cher les publicités, le matériel promotionnel, les partenariats et les commanditaires à l'école, dans le cadre de leurs plans de marketing « du berceau à la tombe ». La recherche en marketing démontre l'importance de la reconnaissance d'une marque et de la fidélisation des consommateurs à un très jeune âge.

- « Il m'est impossible de croire que les entreprises privées ne sont attirées que par des ententes de location qui représentent des miettes comparativement à leurs autres activités rentables. Je soupçonne que la principale raison est plutôt l'accès aux enfants et la possibilité de les influencer en tant que consommateurs. » (Source : David MacKinnon, professeur à l'Université Acadia, Halifax Sunday Herald, 3 mai 1998).

## Les écoles P3 créent des problèmes

En plus de coûter plus cher à construire et à administrer, l'expérience montre que les écoles P3 créent aussi d'autres problèmes :

### 1) La qualité des services diminue

- Un projet pilote indépendant mené au conseil scolaire public d'Edmonton a comparé la qualité du travail effectué par le personnel de conciergerie interne (membres de la section locale 474 du SCFP) au travail exécuté par des sous-traitants. L'étude a constaté que les écoles étaient plus propres et plus sûres avec le personnel interne. Tout le travail a été rapatrié à l'interne (*Source : Projet pilote sur les conciergeries, section locale 474 du SCFP et conseil scolaire public d'Edmonton, 1997*).
- En juillet 2004, la section locale 474 du SCFP a dû déposer une plainte auprès du ministère de l'Environnement de l'Alberta, ainsi qu'un grief, lorsque le conseil scolaire a embauché une entreprise privée pour assurer le nettoyage des tapis. Le sous-traitant a jeté des produits chimiques pour nettoyer les tapis sur la pelouse et sur le trottoir devant l'école. Il a aussi exigé de l'école des frais deux fois plus élevés que ce qu'il en aurait coûté si l'école avait eu recours à son unité interne de nettoyage des tapis.

À Glasgow, en Écosse, où 29 écoles P3, d'une valeur d'environ 400 millions de dollars, ont été construites et sont exploitées par Amey et IT firm Mitel, de nombreux services n'existent plus, incluant six piscines, et les salles de classe sont plus petites et moins nombreuses (Mehra, Natalie. « First hospitals...next schools: Why education workers should look more closely at P3s » [D'abord les hôpitaux... ensuite les écoles : pourquoi les travailleuses et travailleurs de l'éducation doivent examiner les P3 de plus près] (*Source: Forum de l'éducation, printemps 2003*).

### 2) La reddition de comptes souffre

Lorsque la propriété et le fonctionnement des écoles sont confiés à des entreprises privées, il peut devenir difficile de savoir qui est responsable de quoi. Dans une école donnée, la province peut être responsable des cours, le conseil de l'embauche des enseignantes et enseignants, le comité des parents des activités parascolaires et une société multinationale américaine de l'édifice et des services de conciergerie, de l'entretien et de l'administration. Il en résulte une structure de reddition de comptes vague et beaucoup de réticence à assumer les responsabilités dans les écoles P3.

- Un visiteur à l'école P3 Sherwood Park à Sydney, en Nouvelle-Écosse, a découvert que le directeur de l'école ne savait pas qui était responsable de quoi – même pas qui était responsable de l'éclairage et du chauffage !
- Il y a eu débat sur la fourniture des poubelles à l'école P3 Evergreen Park de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Un système compliqué a dû être mis au point en vertu duquel l'entreprise privée fournissait les poubelles dans les corridors et le district scolaire fournissait les poubelles dans les salles de classe.
- À l'école élémentaire P3 Pictou au conseil scolaire régional central de Chignecto-Central en Nouvelle-Écosse, Scotia Learning n'a toujours pas réparé le terrain de soccer de l'école, et ce depuis quatre ans. La pelouse ne pousse pas correctement sur le terrain, qui est rocailleux et inégal (*Source : The Evening News, New Glasgow, « Field out for the count, again » [Le terrain est toujours inutilisable] 31 août 2004*).
- En janvier 2001, les élèves et le personnel de l'école élémentaire P3 O'Connell Drive de Porter's Lake, en Nouvelle-Écosse, ne pouvaient toujours pas boire l'eau un an après la découverte d'arsenic dans l'eau de puits de l'école. Un système de filtration de l'eau avait été installé, mais le conseil scolaire voulait savoir qui – de l'entreprise ou de la province – était légalement responsable de l'approvisionnement en eau avant de la filtrer. (*Source : Robertson, CCPA, 2002*).
- Dans une collectivité du comté d'Inverness à Cap-Breton (Terre Noire), des parents demandent au consortium privé, Ashford Investments, à qui appartient l'école P3, de régler les problèmes de qualité de l'eau. L'école subit des problèmes d'eau depuis son ouverture en octobre 2000. Les élèves doivent donc boire de l'eau embouteillée. L'école P3 (Cape Breton Highlands Education Centre and Academy) abrite une école élémentaire, jusqu'à la 8<sup>e</sup> année, et une école secondaire sous un même toit (*Source : King, Nancy, « Parents give developer until April to fix water » [Les parents donnent au promoteur jusqu'au mois d'avril pour régler les problèmes d'eau] Cape Breton Post, 2003, et Shaker, 2003*).
- Les conseils scolaires sont souvent responsables de l'entretien et de l'amélioration de la technologie, incluant le personnel de la technologie et la formation des enseignants (*Source : Robertson, 2002*). Toutefois, l'arbitre de la Nouvelle-Écosse a décidé que Scotia (Learning), une société P3, devait assumer les frais de réparation des ordinateurs (entretien) et fournir les techniciens. La société n'a pas été considérée responsable de fournir des ordinateurs pour les nouvelles salles de classe ajoutées aux écoles P3 (*Source : Arbitrage en Nouvelle-Écosse, Shaker, 2003*).

- L'école élémentaire P3 Jubilee au Cap-Breton, du conseil scolaire régional de Victoria à Sydney Mines, connaît de graves problèmes d'inondation et de clôtures. Wes Stubbert, un membre du conseil scolaire local, soutient que les problèmes ont été considérables depuis l'ouverture de l'école en 2000. L'école a été construite par l'entreprise P3 Ashford Investments (*Cape Breton Post* « *School board member raises concerns* » [Un membre du conseil scolaire soulève des inquiétudes] 19 août 2004).
- Ken Meech, directeur général du conseil scolaire régional de Strait au Cap-Breton, soutient que la société P3 Ashford Investments devrait continuer de payer les primes annuelles d'assurance de 75 000 \$. On ne s'entend pas sur la responsabilité du paiement de ces primes (*Source : Cape Breton Post* « *Strait board, consortium remain at odds over who will pay insurance premiums* » [Conseil de Strait, le consortium ne s'entend toujours pas sur la responsabilité du paiement des primes d'assurance] 15 novembre 2003).
- Ashford Investments, l'une des trois sociétés privées qui a construit les écoles P3 en Nouvelle-Écosse, tente de prendre le contrôle de la partie de l'entente P3 qui a trait au nettoyage et à l'entretien, et qui concerne des emplois occupés par des membres du SCFP. La société veut privatiser le nettoyage pour pouvoir faire des profits grâce au fonctionnement de l'école aussi. Les membres de la section locale 955 du SCFP nettoient et entretiennent les écoles d'Ashford dans le cadre d'une entente de 20 ans entre le conseil scolaire régional de Strait et Ashford. Ashford veut résilier l'entente, et tant le conseil scolaire que le syndicat luttent pour conserver l'entente relative au nettoyage.

Les membres de la section 3890 du SCFP, qui travaillent aux écoles P3 du conseil scolaire régional Chignecto-Central, en Nouvelle-Écosse, sont aussi touchés. La section locale 955 du SCFP propose de résoudre le problème en maintenant le statut actuel des membres à titre d'employées et employés du conseil et en exigeant qu'Ashford paie des frais de services au conseil scolaire pour le travail exécuté dans les édifices lui appartenant.

Même les gens de l'Institut C.D. Howe reconnaissent que l'expérience des écoles P3 en Grande-Bretagne « n'a pas toujours été encourageante parce que la vitesse à laquelle les premiers projets ont été livrés a imposé des sacrifices en matière de qualité de la construction » (*Source : Poschmann, Finn, « Private Means to Public Ends : The Future of P3s » [Des moyens privés pour des fins publiques : l'avenir des P3], Institut C.D. Howe, no 183, juin 2003).*

### 3) L'ouverture et la transparence diminuent

Habituellement, les procédés budgétaires des conseils scolaires sont ouverts et le public peut les examiner. Mais avec les écoles P3, ce n'est plus le cas.

En vertu de la loi, les conditions des contrats signés avec des sociétés privées sont souvent confidentielles, afin de protéger les « intérêts commerciaux » de l'entreprise. Avec les écoles P3, les règles de la confidentialité commerciale entrent en jeu, puisque la concurrence peut être touchée. Même si l'on a recours à un financement public, les gouvernements et les conseils scolaires doivent signer des ententes de confidentialité.

- La société privée Greenarm a refusé de divulguer les revenus de son école P3 Evergreen Park, à Moncton.
- Des ententes signées avec Ashford interdisent la divulgation de renseignements sans l'approbation de la société. Seuls les données sur le bail prévues par la loi peuvent être fournies sur une base régulière.

En Angleterre, la privatisation n'a toujours pas été évaluée, 12 ans après son introduction. Le rapport de 2003 du Comité des comptes publics souligne la nature complexe et secrète de la privatisation, qui protège tant les sociétés privées que le gouvernement contre une évaluation adéquate ([unison.org.uk/acrobat/B1428.pdf](http://unison.org.uk/acrobat/B1428.pdf), juillet 2004).

#### 4) La possibilité de conflits d'intérêt augmente

Des entreprises privées ont eu une influence sur la décision de construire une nouvelle école P3, même s'il existe suffisamment d'écoles publiques.

- Dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse, deux grandes écoles P3 ont été construites pour remplacer six écoles de quartier, malgré l'opposition du public qui soutenait que le processus décisionnel était inadéquat et non démocratique. Le conseil n'a permis le débat que sur sa proposition finale de construire deux méga-écoles à un coût de 40 millions de dollars. Les parents se sont plaints que les écoles individuelles n'avaient pas fait l'objet d'un examen et que la pertinence de la consolidation n'avait pas été démontrée.

Qui décide du lieu où sera située une école ? En général, l'emplacement d'une école doit tenir compte des besoins de la collectivité. Toutefois, lorsqu'il revient aux promoteurs de choisir le lieu, les priorités sont différentes.

- L'indignation de la collectivité et une campagne concertée du SCFP ont forcé le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse à reconnaître la possibilité de sérieux conflits d'intérêt dans le processus de sélection de l'emplacement de l'école. Les parents ont occupé une école du secteur et les bureaux du leader conservateur John Hamm pendant plusieurs semaines pour montrer leur opposition aux écoles P3. Par la suite, le sous-ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse a annoncé qu'il reviendrait aux conseils scolaires et aux représentants de la collectivité de décider du lieu où devait être construite une nouvelle école, éliminant du coup les promoteurs privés de l'équation.

Les écoles P3 : Un partenariat public-privé ou un contrat de cession-bail ne sont pas un « partenariat » – les entreprises privées ressemblent davantage à des « parasites » (Robertson, Heather-Jane. « *Why P3 Schools are D4 Schools or How Private-Public-Partnerships Lead to Disillusionment, Dirty Dealings and Debt* ». [Pourquoi les écoles P3 sont des écoles D4, ou comment les partenariats public-privé mènent à la désillusion, à la dette, à la dilapidation et aux détournements de fonds.] CCPA Colombie-Britannique, 29 mai 2002.)

### 5) Les dépassements de coûts siphonnent les ressources publiques

- En Nouvelle-Écosse, les projets d'écoles P3 ont été abandonnés en juin 2000, après qu'un gouvernement conservateur nouvellement élu ait annoncé que le coût pour 38 nouvelles écoles P3 avait augmenté d'environ 32 millions de dollars comparativement au prix original déjà élevé, à cause de changements apportés après la signature des contrats. Les dépassements de coûts avaient été attribués aux médiocres normes de construction, à l'absence de reddition de comptes, aux changements de conception de dernière minute et aux coûts de développement sauvages. Le gouvernement a affirmé qu'avec les dépassements de coûts de 32 millions de dollars, on aurait pu construire trois autres écoles. (*Source : Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ministère de l'Éducation, Nouveau plan pour la construction d'écoles, communiqué de presse, 21 juin 2000*).

Des représentants de la société civile et des organisations populaires soutiennent, par l'entremise de la Fondation du Commonwealth, que la « participation du secteur privé à la prestation de services essentiels ... peut aggraver les problèmes budgétaires ... » (*Source : Déclaration de la société civile sur la prestation de services essentiels, rédigée pour la rencontre des ministres des Finances du Commonwealth, les 16 et 18 septembre 2003. Fondation du Commonwealth, Marlborough House, Pall Mall, Londres, R.-U.*)

### 6) Les travailleuses et travailleurs syndiqués sont perdants et l'économie souffre

Les entreprises s'occupent d'écoles P3 pour faire du profit. Elles chercheront toujours à réduire les coûts afin d'obtenir un rendement le plus élevé possible sur leur investissement. La réduction des coûts peut prendre la forme de licenciements, de pressions à la baisse sur les salaires et les avantages sociaux des membres du SCFP et d'autres travailleuses et travailleurs scolaires, de pertes de postes d'unité de négociation, de charges de travail impossibles, de déplacement des employées et employés d'un emploi à un autre, ou d'un lieu à un autre, de méthodes de travail « accélérées » et d'affaiblissement des normes de santé et de sécurité au travail.

- Au Nouveau-Brunswick, Greenarm a engagé, à de faibles salaires, quatre ou cinq personnes pour s'occuper du travail de nettoyage et d'entretien, à son école P3. En conséquence, le taux de roulement est maintenant très élevé. Les faibles salaires payés à l'école P3 Evergreen Park de Greenarm entraînent vers le bas les salaires et les conditions de travail des membres du SCFP de tout le Nouveau-Brunswick.
- Les membres de la section locale 3890 du SCFP, qui travaillent aux écoles P3 du conseil scolaire régional Chignecto-Central en Nouvelle-Écosse, sont présentement menacés par les licenciements et les diminutions de salaires.

Lorsque l'on remplace des travailleuses et travailleurs syndiqués par des sous-traitants, la reddition de comptes et la sécurité en souffrent. L'apprentissage s'améliore naturellement lorsque les enfants se sentent en sécurité à l'école. Les emplois sous-traités sont moins bien payés et le taux de roulement est souvent élevé, ce qui signifie que les sous-traitants ne peuvent pas toujours reconnaître les étrangers qui pénètrent sur les terrains de l'école. Le fait de ne pas avoir de concierge à temps plein dans chaque école accroît le risque que des étrangers non autorisés puissent menacer les élèves, le personnel ou la propriété.

- Une étude américaine intitulée « Threat Assessment in Schools » (Évaluation des menaces à l'école) soutient que chaque élève devrait être « connu personnellement » par au moins un membre du personnel (Source : Département américain de l'éducation et Services secrets, <http://www.ed.gov>).

La négociation collective subit des effets négatifs lorsque les travailleuses et les travailleurs ne sont plus en mesure de négocier avec ceux qui tiennent les cordons de la bourse. Le fait de tenter de négocier avec un conseil d'éducation qui ne possède ni n'administre l'édifice dans lequel ils travaillent entraîne une diminution de l'ampleur des questions qui peuvent être négociées et brouille les lignes hiérarchiques entre l'entreprise et le conseil, ce qui peut mener à des perturbations de travail et à des grèves.

Certaines sections locales du SCFP ont signé des conventions collectives qui protègent leur travail. Malheureusement, la durée des contrats P3 est très longue – de 20 à 30 ans – et les conventions collectives ne durent que de 2 à 4 ans. [Pour en savoir plus sur les clauses de conventions collectives, voir l'annexe 3.]

L'économie souffre de la perte d'emplois syndiqués. Lorsque le « pouvoir d'achat » diminue, les entreprises locales et toute la collectivité en ressentent les effets. Des commerces doivent fermer leurs portes et des entreprises font faillite parce que les travailleuses et les travailleurs n'ont pas d'argent à dépenser dans la collectivité.

Les licenciements entraînent une augmentation des coûts d'assurance-emploi et une diminution des impôts versés au gouvernement fédéral. Les municipalités sont aux prises avec une spirale d'augmentation des coûts d'aide sociale et de diminution des impôts fonciers parce que les gens perdent leur maison, ou reportent leurs projets de rénovation ou de construction de nouvelles résidences. Le contribuable doit assumer des coûts additionnels comme l'augmentation des impôts fonciers et de nouveaux frais d'utilisation encore plus élevés pour combler le manque à gagner du gouvernement.

Le groupe de réflexion britannique « Catalyst » a étudié la façon dont les projets P3 tentent d'économiser de l'argent. Il a conclu que la seule façon dont les entreprises privées réussissent à faire de l'argent consiste à réduire considérablement les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs (Source : Sachdev, Sanjiv « Paying the cost? P3s and the Public Service Workforce » [Payer le coût ? Les P3 et la main-d'œuvre de la fonction publique] Catalyst, Londres, Angleterre, juin 2004)



## 7) Les risques sont difficiles à prédire

Les promoteurs des P3 soutiennent que l'un des avantages est que l'entreprise privée partage les risques inhérents au projet. Ce qu'ils ne vous disent pas toujours, c'est que l'entreprise voudra conclure une entente de location qui minimise ses risques. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, les contrats des écoles P3 n'ont jamais réussi à trancher la question de la responsabilité du risque financier.

- Les baux signés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse contiennent des dispositions que beaucoup jugeraient risquées pour le public, notamment l'option d'achat à prix élevé prévue à la fin des baux – environ 4 millions de dollars chacune. Une autre disposition prévoit que la province devra assumer le coût de toutes les réparations structurelles et de remplacement des meubles.
- Le vérificateur général de la Nouvelle-Écosse a conclu qu'un certain risque avait été transféré au secteur privé, mais que « la province continuait d'en assumer la majeure partie ». Les risques associés aux améliorations apportées aux immobilisations, aux frais de fonctionnement et aux mises à jour technologiques incombent toujours à la province. Le vérificateur général a souligné que le principal risque transféré au secteur privé est la valeur résiduelle et ce risque est minimisé parce que le secteur privé aura récupéré 88,9 % de l'investissement dans la propriété à la fin du bail (*Source : Bureau du vérificateur général de la Nouvelle-Écosse, Rapports du vérificateur général, 1997, 1998 et 1999.*)

- « Les promoteurs – qui sont les partenaires naturels dans les P3 – sont souvent les principaux preneurs de risques et sont bien équipés pour gérer les risques de conception et de construction. Ils possèdent l'expertise voulue pour évaluer le marché et déterminer les niveaux de risque associés à leurs marchés – résidentiel, industriel, location de bureaux, etc. Toutefois, ces instincts quant aux risques ne sont pas nécessairement utiles lorsqu'il s'agit de prévoir des revenus pour des écoles, des centres de congrès, des hôpitaux et d'autres établissements publics à 'usage unique'. » (*Source : John Hiebert, PQS, GSC, président de TASK Construction Management à Burnaby, et qui a été président de l'Institut canadien des économistes en construction.*)
- Avec les P3, il y a aussi le risque que la propriété de l'entreprise change de mains pendant la durée du contrat, ce qui soulève quelques préoccupations en matière de confidentialité des dossiers des élèves et du personnel. Phil Browne, un promoteur sans but lucratif basé à Ottawa, explique ce qui suit : « Un projet P3 de logement sans but lucratif à Lowertown (Ottawa) mis en œuvre il y a plus de dix ans, l'a bien démontré lorsque le partenaire du secteur privé, une coquille vide sans autre actif, a fait faillite. Un fournisseur de logement sans but lucratif local et le Fonds d'assurance hypothécaire de la SCHL ont dû ramasser la facture. »
- Les écoles P3 sont souvent des méga-écoles, ce qui entraîne un risque particulier. Des études montrent que les grandes écoles peuvent mener à une augmentation de la violence étudiante. Une publication américaine sur l'éducation soutient qu'il y a moins

de violence dans les petites écoles, parce que les élèves « ont un sentiment d'appartenance plutôt que d'aliénation ». (Source : Mitchell, Stacy « *Jack and the Giant School* », *The New Rules*, vol.2, n° 1, été 2000). Les écoles plus petites qui disposent de suffisamment de personnel ont moins de problèmes de sécurité.

- Les entreprises à but lucratif elles-mêmes peuvent être risquées. Une série de faillites d'importantes sociétés qui se sont produites récemment en Écosse ont laissé des écoles P3 en plan et les sous-traitants n'ont pas été payés. (Source : [unison.org.uk/education/higher\\_news\\_view.asp?did=1270](http://unison.org.uk/education/higher_news_view.asp?did=1270))
- En Angleterre, Ballast PLC a cessé ses activités en octobre 2003 et a abandonné le projet d'école P3 Tower Hamlets, à Londres. Les écoles sont restées inachevées. (Source : UNISON, « *PFI: Against the public interest-Why a 'license to print money' can also be a recipe for disaster* » [IFP : *contraires à l'intérêt public – Pourquoi un 'permis pour imprimer de l'argent' peut aussi mener tout droit au désastre*] juillet 2004)

Le Père Michael Ryan de la paroisse Sacred Heart de Parkhill, en Ontario, a dit dans une lettre écrite récemment à un membre du SCFP qu'avec la sous-traitance, « des salaires à peine suffisants pour rester au-dessus du seuil de pauvreté, même avec des conventions collectives, se retrouvent maintenant bien au-dessous de ce seuil » et que la privatisation est « tout simplement un moyen moderne de réduire le travail humain à une 'marchandise' ». (2004)

## 8) La commercialisation s'infiltré

L'expérience montre que la commercialisation est susceptible d'augmenter dans les écoles P3. La commercialisation inclut des ententes d'exclusivité (comme des distributrices qui ne vendent que des produits de Coke), des commanditaires de programmes et d'activités, des programmes d'incitation, du marketing électronique, la gestion à but lucratif des écoles, le matériel pédagogique commandité et l'appropriation de l'espace.

- Aux États-Unis, avec l'augmentation de la privatisation entre 1980 et 1999, l'activité commerciale dans les écoles a aussi augmenté de 303 % ! (Source : Kennedy, *American School and University*, 1<sup>er</sup> février 2000)
- « ZapMe! » fournit du financement pour les laboratoires d'informatique dans les écoles américaines. Leur contrat prévoit l'inclusion de logiciels qui leur permettent de suivre les sites visités par chaque élève selon l'âge, le sexe et le « zip code ». Cette information peut être utilisée pour cibler des campagnes de marketing destinées aux élèves. Ralph Nader qualifie ZapMe! « de prédateur commercial qui espionne les enfants ». (Source : Kennedy 2000)
- Aux États-Unis, de nombreuses sociétés se servent des écoles qu'elles possèdent pour y établir des commerces rentables comme McDonald, Tim Horton, des garderies à but lucratif et des sociétés d'éducation privées.

- En Ontario, du matériel électronique est fourni grâce à des entreprises comme le *Youth News Network* (YNN) (Réseau de nouvelles des jeunes), qui fait signer aux écoles secondaires des contrats leur offrant du matériel gratuit en échange du visionnement obligatoire de ses « nouvelles » et de ses publicités. Six provinces et territoires canadiens ont interdit YNN, mais le gouvernement de l'Ontario a refusé de le faire.

### 9) Les implications sont incertaines

Les négociations sur le libre-échange ont des effets sur la privatisation des services d'éducation au Canada.

- La Nouvelle-Zélande, l'Australie et les États-Unis ont proposé d'étendre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) pour y inclure les services d'éducation. Le Canada veut accroître son accès aux marchés internationaux pour les services canadiens d'éducation et de formation. Toutefois, on ne sait pas jusqu'où on peut augmenter l'exportation de nos services d'éducation sans sacrifier l'intégrité de notre système public d'éducation en l'incluant officiellement dans l'AGCS. Les gouvernements pourraient être incapables, en vertu de l'AGCS, de réglementer l'éducation, ce qui pourrait donner lieu à la création de règles ouvrant complètement le secteur de l'éducation au marché privé. « L'accroissement de la commercialisation et de la privatisation [de l'éducation] entraînent une plus grande couverture dans le cadre de l'AGCS, tant directement qu'indirectement ». (Source : *Griehaber-Otto, Jim et Matthew Sanger Perilous Lessons: The Impact of the WTO Services Agreement (GATS) on Canada's Public Education System, [Dangereuses leçons : l'impact de l'entente sur les services (AGCS) de l'OMC sur le système public d'éducation du Canada] CCPA, 2002, p. 84*)

### 10) Les travaux d'entretien sont reportés

Le report des travaux d'entretien est un problème dans tout le système d'éducation publique au Canada, mais il est particulièrement aigu en Nouvelle-Écosse, où il y a beaucoup d'écoles P3. La pression est forte pour emprunter des raccourcis afin d'économiser. On reporte donc les travaux d'entretien, surtout si la propriété de l'école ne revient pas à l'entreprise à la fin du bail. En 2002, le vérificateur général de la Nouvelle-Écosse a déclaré qu'il y avait un « grave problème de report de travaux d'entretien », estimé à 500 millions de dollars.

Les problèmes d'entretien expliquent aussi en partie pourquoi l'école élémentaire Auguston Traditional près d'Abbotsford, en Colombie-Britannique, a été abandonnée en tant qu'école P3 et ramenée dans le système public.

Le problème du report des travaux d'entretien ne se limite pas à la protection de l'investissement du public dans les édifices publics; il a aussi des effets sur l'apprentissage. Des études ont montré que l'apprentissage des enfants est fortement influencé par leur milieu physique. Par exemple, une étude menée en 1993 par l'Association ontarienne des directeurs d'écoles (OASBO) concluait que l'état des installations physiques avait un effet direct sur l'apprentissage. Les élèves sont susceptibles de juger de l'importance ou de la pertinence de leur expérience pédagogique d'après la façon dont les établissements sont entretenus— des édifices détériorés ou sales laissent penser que ce qui s'y passe n'est pas très important. Les chercheurs soutiennent qu'il existe une forte corrélation entre l'état des édifices et la réussite des élèves.

### 11) Ce n'est plus la collectivité qui décide où seront situées les écoles

La perte de contrôle sur l'emplacement des écoles est l'un des effets négatifs les plus significatifs pour la collectivité. Lorsque les gouvernements confient cette décision à des entrepreneurs privés, ce sont les objectifs des entreprises (en particulier les profits) et non ceux de la collectivité qui dictent l'emplacement des écoles. Les entreprises privées préfèrent que les nouvelles écoles soient construites ou rénovées là où elles peuvent le mieux répondre à leurs besoins.

- Un ancien administrateur d'une école publique d'Edmonton, Larry Phillips, explique qu'il est avantageux d'installer les écoles près des commerces car, dit-il, « il s'agit d'un bon moyen pour une épicerie de contourner les règles de zonage et d'obtenir un emplacement de choix » (*Source : scfp.ca/www/arp 2002*).
- Un partenariat immobilier entre une épicerie et une école à l'ouest d'Edmonton a été annulé après avoir été critiqué parce qu'il compromettrait le mandat pédagogique de l'école. Sobeys West (une société de magasins d'alimentation) aurait contribué 3,2 millions de dollars à la construction de l'école P3 pour que son épicerie (IGA) soit située près de l'école (*Source : Grieshaber-Otto, Jim et Matthew Sanger, 2002: 57*).
- À Abbotsford, en Colombie-Britannique, une étude menée en 2001 sur le projet d'école élémentaire P3 Auguston Traditional pour le compte de la Société pour l'avancement de l'excellence en éducation (SAEE) soutenait que les écoles P3 aident à « accélérer les ventes d'immobilier pendant le développement » (*Source : Rédacteur en chef, Edmonton Journal, 2 février 2003*). Le promoteur, Beautiworld, avait fait du lobbying auprès du

gouvernement de la Colombie-Britannique afin d'installer une école dans son nouveau développement. En fin de compte, Beautiworld a investi 500 000 \$ dans la construction de l'école, mais seulement 20 enfants inscrits à l'école venaient d'Auguston alors que plus de 200 venaient d'autres écoles ou de quartiers avoisinants. Si l'emplacement de l'école avait été décidé en fonction de la population étudiante plutôt qu'en fonction des intérêts d'une entreprise privée, le lieu aurait été différent et aurait répondu aux besoins de la majorité des élèves. Même l'Association des conseils scolaires de l'Alberta craint que les conseils ne perdent le contrôle de l'emplacement des écoles avec les P3. (*Source : Daily Commercial News, 24 janvier 2003*)

- En Nouvelle-Écosse, des écoles de quartier ont fermé et des districts ont été fusionnés pour former des méga-écoles régionales P3, ce qui a obligé les résidents des régions rurales à faire de longs trajets en autobus et à démolir des édifices structurellement solides qui servaient aussi de centres d'activités communautaires (*Source : scfp.ca/www/arp2000*). Certains parents travaillent maintenant dans des villes qui sont situées à plus de 100 km de l'école que fréquentent leurs enfants. Il faut parfois une heure pour se rendre à l'école dans le conseil scolaire du district de Strait.

Avant, les écoles étaient un point de rassemblement pour la collectivité. Les écoles sont des lieux publics qui servent de bureaux de scrutin, de refuges en cas de désastre, de cliniques de dons de sang et de lieux de réunion pour des groupes comme les scouts et les guides. De plus, lorsque l'école n'est pas située dans la collectivité, il devient difficile pour les parents d'assister aux activités scolaires comme les rencontres parents-enseignants ou les concerts de leurs enfants.

À cause d'une baisse de la valeur des actions de l'entreprise d'éducation américaine Edison, la société a dû déplacer ses bureaux dans l'une de ses écoles privées, réduisant ainsi considérablement l'espace consacré aux salles de classe (Source : Mehra, 2003).

## 12) Les collectivités perdent accès aux écoles après les heures de classe

Les écoles P3 signifie aussi qu'il est souvent impossible d'utiliser les écoles après les heures de cours pour les élèves et la collectivité.

- Dans le contrat de l'école P3 Horton (Nouvelle-Écosse), l'utilisation de l'édifice par le conseil scolaire est limitée à 3 000 heures par année.
- Pour l'école P3 Evergreen Park de Moncton, au Nouveau-Brunswick, c'est l'entreprise de formation technologique, un partenaire d' « Evergreen », qui gère l'école de 18 h à 7 h, six soirs par semaine. Le public doit payer pour l'usure de l'édifice et l'entretien de l'équipement, même s'il ne peut utiliser l'école qu'un seul soir par semaine.

## 13) Les valeurs communautaires qui soutiennent l'équité peuvent s'affaiblir

Lorsque le système public d'éducation a été mis en place, il était considéré comme une façon d'égaliser les chances pour tous les enfants de la collectivité. Mais la propriété privée des écoles publiques peut miner l'égalité et l'équité favorisées par des services publics financés par l'État et contribuer à créer un système d'éducation à deux vitesses.

- Au Cap-Breton, une école P3 a été construite dans une communauté en grande partie de race blanche. L'école Horton avait un verger, deux terrains de soccer, l'air climatisé et deux ensembles de volets pour les fenêtres. La communauté aurait peut-être préféré un seul terrain de soccer et plus de manuels scolaires, mais le contrôle privé retire ce genre de décisions aux collectivités. Par contre, l'école publique de la communauté à forte majorité noire de Kentville a dû organiser une vente de gâteaux afin de pouvoir acheter des rideaux pour ses fenêtres (Source : Robertson, 2002).
- Le constructeur privé d'une école d'Annapolis Valley, en Nouvelle-Écosse, a demandé 200 000 \$ à la municipalité pour un terrain de soccer. Pourtant, dans le comté du ministre de l'Éducation, le constructeur privé a inclus 2 terrains de soccer sans avoir à demander d'argent à la municipalité. « Si les contribuables municipaux doivent maintenant payer pour assurer la conformité des écoles à des normes acceptables, a commenté un député provincial, il n'y aura tout simplement plus d'égalité des chances dans l'ensemble de la province. » (Source : *Communiqué de presse – « P3 Process: Private Partners Want More Public Money » [Processus P3 : les partenaires privés veulent plus de fonds publics] mars 1999*)

**14) Plus question de revenir en arrière !**

On ne peut pas facilement revenir sur la décision de confier les écoles au secteur privé si les choses tournent mal.

- La durée des contrats de P3 peut aller jusqu'à 35 ans. Comment les gouvernements et les conseils scolaires peuvent-ils signer un contrat dont la durée dépasse largement celle de leur mandat ? La signature de baux à long terme lie les élèves, les travailleuses et travailleurs et les parents au sort des propriétaires privés pendant des décennies.
- Il peut être très difficile et coûteux pour un conseil scolaire de démontrer qu'une entreprise n'a pas respecté les conditions de son contrat. Et plus l'école reste longtemps entre les mains de l'entreprise, plus le conseil dépendra du personnel, du matériel et de l'expérience de celle-ci.
- L'expérience montre que lorsqu'un conseil scolaire sous-traite les services de nettoyage ou de transport par autobus, il renonce à son matériel et, lorsqu'il veut rapatrier le travail à l'interne, il faut souvent une mise de fonds importante que la plupart des conseils refusent ou sont incapables de donner.
- De plus, les négociations provinciales, fédérales et internationales sur les accords de commerce comme l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) donnent aux entreprises encore plus de pouvoir pour privatiser les services publics. (Source : Sinclair, Scott *GATS: How the World*

*Trade Organization's New Services' Negotiations Threaten Democracy, [L'AGCS : Comment les nouvelles négociations sur les services de l'Organisation mondiale du commerce menacent la démocratie] CCPA, 2001).*

Lorsqu'un bien public est vendu, il ne peut pas être récupéré. Parfois, les gouvernements vendent des terrains en P3 pour trouver rapidement des capitaux. Le terrain est un actif qui a une valeur à long terme. Lorsqu'il est vendu, le public perd l'actif et l'argent devient une solution à court terme à des problèmes de financement à long terme.

- Dans certains cas, les gouvernements vendent du terrain à un prix inférieur à la valeur du marché dans le cadre d'une entente P3. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a vendu à la société Greenarm Corporation un lot à 275 000 \$ pour l'école P3 Evergreen Park à Moncton. Le rapport de 1998 du vérificateur général du Nouveau-Brunswick a signalé que la province devra payer 421 000 \$ de plus pendant la durée de l'entente de 25 ans pour louer le terrain qu'il a vendu à la société Greenarm Corporation. « Une autre façon de voir cette transaction est de remettre en question la vente du terrain au départ. Si la province avait choisi de construire elle-même l'école Evergreen, elle n'aurait pas eu à payer le terrain. En louant le terrain à un taux de 9,065 %, la province verse en fait un montant nominal de 421 015,38 \$ en paiements d'intérêt pendant 25 ans. » (Source : Salim J. Loxley, « *An Analysis of a Public-Private Sector-Partnership: The Evergreen Park School, Moncton, N.B.* » [Analyse d'un partenariat public-privé : L'école Evergreen Park de Moncton, au Nouveau-Brunswick]).

## Quelles sont les solutions de rechange ?

En favorisant les P3, de nombreux conseils scolaires et gouvernements provinciaux ont fait un choix idéologique en matière de financement de nouvelles écoles et de rénovation des écoles existantes.

Mais il existe des solutions de rechange viables.

Le SCFP conteste l'affirmation voulant que les gouvernements ne devraient pas emprunter et qu'ils n'ont aucun accès à des capitaux. En fait, les caisses de retraite des membres du SCFP représentent des centaines de milliards de dollars de capitaux de placement, dont une partie pourrait servir à l'investissement dans des infrastructures critiques.

Il faut dire que les régimes de retraite des travailleuses et travailleurs ont parfois servi à financer des P3 auxquels nous nous opposons (l'exemple le plus frappant étant Borealis, une filiale de l'OMERS – le régime de retraite des employées et employés municipaux de l'Ontario). Mais les caisses de retraite des travailleuses et travailleurs peuvent jouer un rôle positif et passif dans le renouvellement de l'infrastructure, et l'ont fait lorsqu'ils ont été utilisés pour appuyer des investissements publics comme l'achat d'obligations du gouvernement.

La « mise en commun » du pouvoir d'emprunt dans des institutions comme l'Autorité financière municipale de la C.-B. permet aux gouvernements locaux, petits et grands, d'avoir accès à des prêts à des taux moins élevés. Le gouvernement de l'Ontario a recours à la mise en commun pour financer la construction d'écoles par l'entremise de la Société de financement des conseils scolaires de l'Ontario, par laquelle des investisseurs privés assurent la dette. La formule de financement des conseils scolaires facilite ce processus en garantissant le financement pour la

construction d'immobilisations pour une période de 20 ans pour les conseils admissibles.

Auparavant, les conseils scolaires émettaient des obligations pour couvrir le coût des rénovations et de la construction. Les obligations à rendement réel sont des obligations dont le rendement est lié aux futurs taux d'inflation. Bien que les gouvernements soient réticents à les offrir, ils sont un excellent mécanisme de canalisation d'argent spécifiquement pour des projets d'infrastructure essentiellement à long terme. Certaines obligations existantes sont liées à des projets P3 (comme l'autoroute 407 en Ontario et le pont de la Confédération à l'Île-du-Prince-Édouard), mais cette caractéristique pourrait être inversée en ajoutant une clause exigeant que les revenus de ces obligations ne peuvent servir qu'à financer une infrastructure qui restera publique.

Au SCFP, nous nous opposons aux P3 parce que nous croyons que des méthodes éprouvées d'investissement public fonctionnent mieux. Nous croyons que :

- les gouvernements devraient chercher des revenus grâce à des mécanismes aussi progressistes et équitables que possible;
- l'emprunt public et la dette peuvent être facilement et équitablement soutenus en distribuant le coût des dépenses en immobilisations sur une plus longue période;
- les caisses de retraite des travailleuses et travailleurs sont une source mal utilisée de capitaux de prêts à long terme.

Le fait que les finances et la gestion du secteur public se soient constamment révélés plus efficaces, plus économiques et plus fiables que la plupart des entreprises privées est un argument solide en faveur du maintien dans le secteur public d'une infrastructure publique vitale. L'actuel « déficit » – qui résulte d'années de sous-investissement – ne doit pas servir d'excuse à la vente de nos biens collectifs au plus offrant. Ce serait faire preuve de négligence, d'inefficacité et d'un manque de démocratie.

### La riposte

Vous pouvez aider à stopper les écoles P3 dans votre collectivité. Au Canada, entre autres en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, le SCFP et les collectivités ont empêché la réalisation de projets d'écoles P3. En voici quelques exemples :

- Des parents ont occupé une école de secteur et les bureaux du leader conservateur John Hamm pendant plusieurs semaines pour s'opposer à des écoles P3. Par la suite, le sous-ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse a annoncé qu'il reviendrait aux conseils scolaires et aux représentants de la collectivité de décider de l'emplacement d'une nouvelle école, éliminant du coup les promoteurs privés de l'équation.

- Les conseils scolaires de Saskatoon songeaient à une école P3. Ils ont été confrontés à une réaction vive et coordonnée de la part du personnel de soutien et des concierges, tant aux conseils publics qu'aux conseils catholiques. Les quatre sections locales du SCFP ont organisé une réunion conjointe sans précédent des deux conseils pour empêcher la réalisation des projets P3.

Il est vrai que la ville a besoin de nouvelles écoles, mais les membres du SCFP ont montré que les écoles P3 n'étaient pas la solution au manque de fonds pour l'infrastructure. Les preuves, elles, ne manquent pas – les problèmes des écoles en cession-bail en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick ont bien montré les lacunes financières des écoles P3, de même que leurs effets sur les élèves et sur la collectivité. L'exposé d'avril 2001 a touché la cible et les projets d'écoles P3 ont été annulés.

Voir Actions ! une section donnant des suggestions de riposte.



## Conclusion

Les membres du SCFP de tout le pays sont préoccupés par la tendance vers la propriété et l'administration des écoles publiques par des entreprises privées. Le modèle P3 menace non seulement les emplois, les salaires et les conditions de travail des membres du SCFP dans le secteur des conseils scolaires, mais il menace aussi notre système public d'éducation parce que les écoles, un bien public précieux, se retrouvent entre les mains d'intérêts privés.

Les écoles P3 opposent l'intérêt public aux profits privés. Il revient aux parents, aux femmes et hommes politiques et aux contribuables de veiller à ce que le débat public sur les écoles P3 tienne compte de l'expérience dans ce secteur jusqu'à maintenant, parce que les choix que nous ferons aujourd'hui toucheront nos collectivités pendant de nombreuses années à venir.

## Actions !

L'expérience montre que l'on peut stopper net les écoles P3 par une action rapide et une organisation efficace. Voici quelques suggestions pour lutter contre la mise en place d'écoles P3 :

### **Quelques moyens d'action que peuvent prendre les sections locales et les groupes communautaires :**

- Informer les membres des problèmes causés par les écoles P3 [voir la section Ressources du présent document].
- Créer un comité de lutte contre la privatisation de l'éducation et la sous-traitance des emplois.
- Élaborer un plan afin de trouver des solutions de rechange aux écoles P3 [voir la section « Questions » du présent document].
- Être à l'écoute et surveiller les décisions des conseils scolaires et des ministères provinciaux de l'Éducation.
- Organiser des « séances d'étude » sur les écoles P3 à l'heure du midi.
- Recruter des communicatrices et des communicateurs au travail qui transmettront l'information sur les écoles P3 aux membres et qui recueilleront des réponses.
- Produire un dépliant à distribuer dans les centres commerciaux sur les risques des écoles P3 dans la collectivité.
- Communiquer avec les enseignantes et enseignants et d'autres travailleuses et travailleurs de l'éducation, de même qu'avec les conseillères et conseillers et les parents pour les sensibiliser à la question et susciter leur opposition aux écoles P3.
- Poser des questions à une assemblée du conseil scolaire pour savoir si l'on songe aux écoles P3 pour la collectivité.
- Élaborer un programme d'action politique et chercher à connaître la position des partis politiques sur les écoles P3.
- Organiser des moyens d'action au travail afin de faire participer les membres et montrer aux conseils scolaires et aux gouvernements provinciaux l'ampleur de l'opposition aux écoles P3.
- Organiser une assemblée dans la collectivité pour dénoncer les risques des écoles P3.
- Partager l'information – et édifier des alliances – avec d'autres sections locales du SCFP et alliés communautaires potentiels.

## **Questions à poser au sujet des écoles P3**

### **Sur la qualité de l'éducation**

- Pourquoi les écoles publiques devraient-elles être à but lucratif ?
- Quelles garanties avons-nous que la qualité ou le niveau des services ne diminueront pas ?
- L'école deviendra-t-elle une « méga » école régionale qui remplacera les écoles de quartier ?
- La principale priorité des écoles sera-t-elle de répondre aux besoins des élèves ?
- L'entreprise exposera-t-elle les élèves à des publicités ou à une influence commerciale accrues ?
- Qu'arrivera-t-il à l'école si l'entrepreneur privé déclare faillite, ou si elle est fusionnée ou vendue ?
- Le personnel scolaire sera-t-il réduit ?

### **Sur les répercussions pour les collectivités**

- Comment les décisions sur l'emplacement de l'école seront-elles prises ?
- L'accès de la collectivité à l'école sera-t-il limité ou modifié ?
- L'accès aux installations scolaires après les heures de classe sera-t-il réduit ?
- Y aura-t-il augmentation des frais pour l'utilisation des installations scolaires après les heures de classe ?
- Les coûts économiques potentiels pour la collectivité, comme les pertes d'emplois, la fermeture d'écoles ou l'achat de matériel et de fournitures à l'extérieur de la collectivité ont-ils été pris en compte ?

**Sur les répercussions pour les travailleuses et travailleurs**

- L'école P3 maintiendra-t-elle le même nombre de membres du personnel ?
- Le travail du personnel sera-t-il gardé à l'interne ou sera-t-il sous-traité ?
- L'entrepreneur privé respectera-t-il les conventions collectives en vigueur ?
- Le syndicat négociera-t-il avec l'entrepreneur privé ?
- Quel est le dossier de l'entrepreneur privé en matière de relations de travail ?

**Sur l'efficacité et les économies de coût**

- D'où viendront les économies de coût ?
- L'entrepreneur privé prétend-il fournir le service à un meilleur coût que le secteur public ?
- Comment compte-t-il le faire ? Grâce à la nouvelle technologie, à la restructuration, à un meilleur financement, à une réduction des dépenses, à des économies d'échelle ?
- Ces prétentions sont-elles raisonnables ou est-ce que l'entrepreneur sous-estime les coûts pour obtenir le contrat ?
- Est-ce qu'il sous-estime certains coûts et omet d'inclure des coûts cachés ?
- Quels sont les niveaux de profit prévus par l'entreprise privée ?
- Combien en coûtera-t-il au conseil scolaire pour lancer un appel d'offres et étudier les demandes de propositions (DP) ?
- Le conseil scolaire est-il responsable de payer les impôts fonciers ?

**Sur les risques financiers**

- À qui appartiendra l'école ?
- Combien coûterait la construction de l'école sans P3 ?
- Combien coûteront les paiements de location par année ?
- Le conseil scolaire devra-t-il payer la TPS sur ces paiements de location ?
- Le bail sera-t-il un contrat de location-acquisition ou de location-exploitation ?
- Est-ce que d'autres possibilités de financement ont été explorées ?

- Quelles sont les garanties contre les dépassements de coûts ?
- Qui est responsable des réparations structurelles ?
- L'investissement ou le financement privé est-il garanti par le secteur public ?
- Est-ce que le secteur public garantit à l'entrepreneur privé un montant de revenu minimum ?
- Quelle est la durée du bail ?
- Qu'arrive-t-il à la fin du bail ?
- Quels sont les antécédents de l'entreprise ? Est-ce une entreprise canadienne ? L'entreprise a-t-elle déjà réalisé un projet de ce genre ? Peut-elle fournir des recommandations de projets antérieurs ? A-t-elle déjà été accusée de fraude ou menacé de faire faillite ? Les actions de l'entreprise sont-elles cotées en bourse ?

### **Sur la reddition de comptes**

- Qui les parents iront-ils voir en cas de problème au sujet de l'édifice une fois que celui-ci sera terminé ?
- Qui est responsable de veiller à ce que les normes de propreté et d'entretien de l'édifice soient respectées ?
- L'entrepreneur privé est-il responsable des problèmes de santé et d'environnement ?
- Pouvons-nous voir des copies de l'entente P3 ?

Ces questions peuvent aider à susciter un débat sur le projet P3. Cela montrera que vous êtes conscients de certains problèmes et que vous voulez des réponses précises à vos questions.

## Ressources

Le SCFP a produit une série de documents pour aider les membres à comprendre les écoles P3, comment elles menacent les emplois et la qualité de l'éducation et comment nous pouvons les arrêter. On peut obtenir ces documents sur le site Web du SCFP, ou en communiquant avec le Service de recherche du bureau national.

- *Public Risk, Private Profit: Why Lease Back Schools are Bad for K-12 Education* (Risque public, profit privé : pourquoi les écoles à cession-bail sont mauvaises pour le secteur de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année) adresse du site : [cupe.ca/www/SchoolBoards/4291](http://cupe.ca/www/SchoolBoards/4291) (anglais seulement).
- *Contracting out School Board Cafeteria Services* (La sous-traitance des services de cafétéria des conseils scolaires), adresse du site : [cupe.ca/www/SchoolBoards/5349](http://cupe.ca/www/SchoolBoards/5349) (anglais seulement).
- *Contracting In Custodial Services in Edmonton* (La sous-traitance des services de concierge à Edmonton), adresse du site : [scfp.ca/www/SchoolBoards/5333](http://scfp.ca/www/SchoolBoards/5333).
- *Nouvelles façons de gagner contre la privatisation et la sous-traitance*, adresse du site : [scfp.ca/www/nww](http://scfp.ca/www/nww).
- *Sur le front des P3*, adresse du site : [scfp.ca/www/p3alerts](http://scfp.ca/www/p3alerts).
- *Combattre la privatisation*, adresse du site : [scfp.ca/www/fightingprivatization](http://scfp.ca/www/fightingprivatization).
- Information générale sur les P3, adresse du site : [scfp.ca/www/publicprivatepartnerships](http://scfp.ca/www/publicprivatepartnerships).
- Information générale sur la privatisation, adresse du site : [scfp.ca/www/privatization](http://scfp.ca/www/privatization).
- Sous-traitance, adresse du site : [scfp.ca/www/contractingout](http://scfp.ca/www/contractingout).

**Annexe 1 : Les P3 et les contrats de location-acquisition, les contrats de location-exploitation et la déduction pour amortissement (DPA)**

Il y a deux sortes d'ententes de location pour les écoles : les contrats de location-acquisition et les contrats de location-exploitation. Le type de bail est très important parce qu'il détermine quel partenaire sera le plus avantageux et lequel assumera les risques.

En général, les gouvernements veulent signer un contrat de location-exploitation pour une école parce qu'il leur permet de rayer le coût d'immobilisations des livres et de diminuer leurs risques financiers. De leur côté, les entreprises veulent signer un contrat de location-acquisition pour garder leurs coûts moins élevés, accroître leurs possibilités de profit et faire assumer la plus grande part des risques au partenaire gouvernemental.

En Nouvelle-Écosse, à cause du conflit entre les objectifs de la province d'une part et les consortiums qui construisent les nouvelles écoles d'autre part, la province a eu beaucoup de difficulté à obtenir le genre de contrats qu'elle voulait avec ses amis des entreprises.

Les contrats de location-acquisition sont comptabilisés de la même façon que les dépenses en immobilisations, ce qui signifie que le secteur public doit montrer le coût total au départ.

Les gouvernements n'aiment pas cette formule parce qu'elle montre une dette importante dans les comptes publics. Les contrats de location-acquisition ressemblent à un financement par versements, en vertu duquel l'école appartient au conseil à la fin du bail. Ces contrats ne sont pas admissibles à la déduction pour amortissement (DPA) fédérale.

Les contrats de location-exploitation peuvent ne pas apparaître sur le bilan, avec la possibilité de racheter l'école à la fin du bail, habituellement à la valeur du marché. Avec ce type de contrat, l'entreprise privée peut demander la DPA comme avantage fiscal.

---

---

### **Contrats de location-acquisition**

- Inscrits sur les livres (ce qui signifie qu'ils apparaissent comme une dette aux fins de la comptabilité du gouvernement).
- Le conseil ou la province conserve une bonne partie des risques et des avantages de la propriété.
- Le conseil ou la province possède l'école à la fin du bail ou peut l'acheter en vertu d'une option d'achat à prix de faveur.
- Le coût total de l'école est imputé aux dépenses à la signature du bail.
- Les paiements de location couvrent la majeure partie de la valeur de la propriété (90 %) pendant la durée du bail.
- Le propriétaire privé n'est pas admissible à une déduction pour amortissement (DPA).

### **Contrats de location-exploitation**

- Non inscrits sur les livres (ce qui signifie qu'ils n'apparaissent pas comme une dette du gouvernement).
- Le propriétaire privé assume les risques et les avantages de la propriété.
- L'entreprise ou le consortium possède l'école à la fin du bail. Le conseil ou la province doit l'acheter à la pleine valeur du marché.
- Le coût est imputé aux dépenses à mesure que les paiements de location sont versés.
- Les paiements de location couvrent moins de 90 % de la valeur de la propriété pendant la durée du bail.
- Le propriétaire privé est admissible à une déduction pour amortissement (DPA).

Selon les pratiques comptables courantes (définies par l'Institut canadien des comptables agréés), la plupart des écoles P3 doivent être imputées aux dépenses en tant que contrat de location-acquisition. Bien entendu, les gouvernements provinciaux veulent signer des contrats de location-exploitation pour garder le coût des nouvelles écoles hors de leurs livres. Toutefois, les contrats de location-exploitation entraînent leurs propres problèmes pour les gouvernements ou les conseils. S'ils veulent récupérer l'école à la fin du bail, ils doivent payer le plein prix du marché. L'école Evergreen à Moncton est un exemple d'un contrat de location-exploitation en vertu duquel l'entreprise privée, Greenarm, possédera l'école à la fin du bail.

Autrement dit, à cause de procédures comptables, la plupart des P3 n'apporteraient aucun avantage financier aux organismes du secteur public.



« L'exigence pour un contrat de location-exploitation écarte toute considération de certaines dispositions de contrat qui auraient pu être avantageuses pour aider la province à optimiser ses ressources. » En somme, on ne peut pas considérer un bail comme un contrat de location-exploitation s'il existe une option d'achat à prix de faveur à la fin du bail, mais une telle disposition pourrait être meilleure pour la province. (*Source : Bureau du vérificateur de la Nouvelle-Écosse, Rapport annuel de 1997, p. 82 et 88*).

### **La déduction pour amortissement (DPA)**

La DPA est une mesure fiscale fédérale qui permet aux sociétés d'amortir des immobilisations à des fins d'impôts à un taux plus rapide que prévu selon la comptabilité d'entreprise normale. Le gouvernement fédéral a instauré la DPA pour favoriser les nouveaux investissements privés dans les projets d'immobilisations. Cependant, des écoles essentielles ne peuvent pas vraiment être considérées comme un « nouvel investissement » parce qu'elles auraient dû être construites grâce un financement traditionnel du secteur public de toutes façons.

Beaucoup soutiennent que cet objectif n'a jamais été atteint; ce n'est qu'un autre allègement fiscal destiné aux riches sociétés. L'amortissement accéléré permis en vertu de la DPA permet aux entreprises de reporter des milliards de dollars en impôts – des milliards de dollars de revenu fédéral potentiel.

La DPA est l'un des principaux incitatifs financiers pour les entreprises privées qui veulent construire et posséder des écoles, mais elles n'y sont admissibles que si elles signent un contrat de location-exploitation avec leur partenaire public. Les partisans des écoles P3 soutiennent que la DPA aide le propriétaire à réduire les coûts. En fait, les sociétés sont tout aussi susceptibles d'utiliser l'allègement fiscal, financé par la population canadienne, pour accroître leur marge de profit ou le rendement pour leurs actionnaires.

---

## Annexe 2 : Une mauvaise analyse coûts-avantages

Souvent, l'analyse du secteur privé comporte des lacunes. Elle propose une vision exagérément optimiste des avantages des P3. La corruption se produit lorsque les entreprises privées sous-évaluent leurs actifs au moment de la vente originale (à des sociétés privées) ou les surévaluent lorsque le gouvernement les achète à la fin du bail.

Dans la proposition visant à construire l'école secondaire P3 Horton à Greenwich, King's County, en Nouvelle-Écosse, le gouvernement a assumé un taux obligataire du secteur public plus élevé que celui de n'importe quelle obligation à long terme émise par la province. Lorsque les coûts de l'école secondaire Horton sont recalculés à partir du taux des obligations du gouvernement émises deux jours après l'annonce du bail de Horton, l'école P3 finit par coûter 4,3 millions de dollars de plus que si elle avait été construite en tant que projet public.

Des calculs semblables pour l'école P3 O'Connell Drive à Porters Lake arrivent à un coût de 888 000 \$ de plus qu'avec la méthode habituelle.

À l'époque, le gouvernement libéral avait reconnu que s'il choisissait de racheter ou de renouveler le bail à la fin du premier contrat de 20 ans, il aurait payé l'école « légèrement plus cher » que s'il l'avait construite lui-même.

« Légèrement plus cher » veut dire entre 200 000 \$ et 430 000 \$. Multiplié par 56 écoles, ce montant équivaut à un mauvais usage important – et inutile – des fonds publics. Un porte-parole du gouvernement a justifié les coûts additionnels en disant que c'était « comme louer une voiture; vous payez un peu plus cher, mais c'est parce que vous avez la possibilité de continuer, de mettre fin au contrat ou d'acheter ».

L'économiste John Loxley soutient que si le coût de l'édifice est déjà amorti à la fin du contrat, mettre fin au contrat équivaut à donner l'édifice. Bien que cette solution puisse être raisonnable si l'édifice n'est pas rénovable, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse assure le plein entretien de ce qui devrait être un bien public.

La firme de consultants KPMG, dont la Nouvelle-Écosse a retenu les services pour étudier les avantages et les désavantages du processus P3 pour la construction d'écoles, ne pouvait pas, dans un rapport exhaustif, déterminer s'il en coûtait moins cher de construire des écoles P3 ou de conserver la formule de financement et de construction par le gouvernement.

---

**Annexe 3 : Clauses de convention collective**

Voici quelques exemples de clauses de convention collective destinées à stopper les P3 :

Section locale 1022 du SCFP Conseil scolaire régional de Hastings et Prince Edward, 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 31 août 2004.

« 6.05 Écoles en cession-bail

Le conseil convient qu'il ne signera aucun contrat de location visant à construire une nouvelle école qui inclurait la prestation de services de la nature de ceux présentement fournis par les employées et employés dans les classifications régies par la présente convention collective dans toutes les écoles et tous les édifices du conseil. »

Comité de coordination des conseils scolaires de l'Ontario  
(CCCSO)  
Proposition de négociation coordonnée 2003

**Clause de sécurité d'emploi et d'anti-privatisation**

Afin d'assurer la sécurité d'emploi aux membres de l'unité de négociation, l'employeur convient que tout le travail et tous les services fournis par les employées et employés de l'unité de négociation ne seront ni sous-traités, ni transférés, ni loués, ni affectés, ni transmis, ni privatisés, en tout ou en partie à un autre lieu de travail, personne, entreprise ou non-employé de l'unité de négociation.

**Écoles en cession-bail**

Pendant la durée de la présente convention collective, le conseil ne signera aucun contrat avec des entrepreneurs privés visant la prestation de services d'alimentation dans ses écoles et édifices, présents et futurs, exploités par le conseil.

---

#### **Annexe 4 : Initiatives de financement privé (IFP) : la privatisation en Australie et au Royaume-Uni**

Au Canada, on peut jeter un coup d'œil sur les initiatives de financement privé (IFP) au Royaume-Uni et en Australie pour avoir des exemples de la façon dont fonctionne le financement des écoles par le secteur privé.

Les IFP permettent aux entreprises du secteur privé d'avancer l'argent pour des projets comme des écoles, des hôpitaux, des routes et des ponts, puis de récupérer cet argent (plus profits) en possédant et en exploitant le service. Les IFP ont mené à la privatisation de services publics.

Les IFP ont vu le jour en 1992, sous prétexte de compléter le financement public. Ils sont plutôt rapidement devenus un substitut du financement public, ce qui a mené directement aux compressions de milliards de dollars destinés à l'investissement dans l'infrastructure dans les budgets subséquents. Le secteur public se retrouve maintenant dans la dangereuse position de dépendre des caprices du secteur privé pour financer des projets publics.

Le gouvernement britannique aime les IFP parce qu'ils donnent l'impression que l'on peut trouver des investissements additionnels sans accroître les dépenses ou les emprunts publics. Les IFP servent à paver la voie aux baisses d'impôts qui profiteront aux riches.

Les projets d'IFP sont habituellement entrepris par un consortium de sociétés, constitué d'une entreprise de construction, d'une société financière et d'une entreprise de services, entre autres. Au Royaume-Uni, ServiceMaster (un important entrepreneur de services de conciergerie et d'entretien au Canada) et Hambros (consultant pour les écoles pilotes en cession-bail à l'Île-du-Prince-Édouard) sont deux des sociétés qui participent à des IFP.

Les IFP montrent les problèmes qui peuvent surgir si nous nous lançons dans les P3 au Canada :

- Les projets d'IFP ont été compliqués à organiser, ce qui a entraîné des retards.
- Le gouvernement a dû offrir de plus en plus de garanties aux sociétés privées pour les inciter à participer aux IFP. C'est le secteur public qui assume les risques des projets, le gouvernement garantissant à toutes fins pratiques tout risque pris par le secteur privé grâce à l'argent des contribuables. En outre, les entreprises sont libres de se retirer du consortium en tout temps.
- Les IFP coûtent plus cher que l'approvisionnement public et le coût des contrats d'IFP a grimpé en flèche. Ces coûts supplémentaires sont refilés aux contribuables pendant la durée du contrat.
- Les IFP faussent l'allocation des ressources. Les écoles sont construites pour accroître les profits des entreprises plutôt que pour répondre aux besoins des élèves.

- Le public perd le contrôle des biens publics avec les IFP. En cas de problème, des organismes élus par la population peuvent se soustraire à leurs responsabilités et l'entreprise privée n'a de comptes à rendre qu'au siège social ou aux actionnaires – elle ne doit rien à la collectivité. Les entreprises membres du consortium peuvent être achetées et vendues à plusieurs reprises pendant la durée du contrat. Et le public est lié au contrat pendant très longtemps. Cette situation limite considérablement les possibilités des futurs gouvernements en matière de politiques publiques.
- Aucune soumission interne pour la prestation des services n'est permise et, souvent, on ne fait aucune comparaison avec le secteur public. Ainsi, nous ne savons pas si le projet coûte moins cher, la même chose ou beaucoup plus cher que s'il était entrepris par le secteur public.
- La taille des projets d'IFP limite les soumissions aux plus grandes entreprises, ce qui restreint la concurrence.

L'école primaire Mitchell Brook dans le nord de Londres est un projet particulier d'IFP dans le secteur de l'éducation. Un extrait d'un article de Francis Beckett résume les problèmes :

« La pluie s'engouffre dans les cadres de fenêtre pourris, malgré le papier que le personnel a inséré dans les trous. En hiver, la chaudière s'arrête souvent de fonctionner. Le minuscule terrain de jeu est rempli de trous, ce qui entraîne de fréquentes blessures. La bibliothèque ressemble à une cellule de prison et ses quelques livres sont vieux et usés. L'enseignante de la maternelle achète son matériel dans les ventes de garage. Les enseignants ont décoré les lieux grâce à des restes de peinture vert lime, donnés par une église locale, mais dans de nombreux endroits, l'humidité se rit de tous leurs beaux efforts. » (Source : *Beckett. New Statesman, 2002*).

L'école Mitchell Brook n'est pas une école IFP, mais une école publique qui ressent les effets du financement privé. Mitchell Brook devait 72 000 £ au conseil de Brent (conseil scolaire régional) pour la rénovation de son toit. On lui a annoncé dernièrement qu'elle devait rembourser sa dette dans les cinq ans à partir de son financement de fonctionnement, parce que le conseil de Brent a besoin d'argent pour payer de nouvelles écoles IFP. Tout nouveau financement que reçoit l'école Mitchell Brook devra servir à rembourser la dette plutôt qu'à l'entretien ou aux nouvelles réparations.

En outre, à cause de l'augmentation des coûts due à la privatisation, le conseil de Brent a annoncé que les nouvelles écoles IFP ne recevraient pas d'argent pour les réparations normales.

Avec l'IFP, l'entreprise de construction qui a financé l'édifice décide des priorités de l'école pendant 25 ans. Le conseil scolaire a les mains liées et il ne peut pas consacrer l'argent qu'il juge nécessaire à l'entretien de l'école.

Ailleurs au R.-U., le gouvernement a dû sauver de la faillite Railtrack, la société qui a déjà géré le système ferroviaire de Grande-Bretagne dans le cadre d'un projet P3. Le journal *The Economist* a conclu qu'il ne pouvait jamais y avoir un vrai transfert de risque avec les P3 ou les projets de privatisation, puisque le « gouvernement ne peut pas se permettre de les laisser échouer ».

L'Australie est aux prises avec les mêmes problèmes. Le gouvernement a dû renflouer l'hôpital Robina parce que le partenaire privé s'était retiré après avoir géré le projet pendant quelques années seulement.

En Australie, les P3 et la privatisation ont entraîné des pertes d'emplois, une diminution des salaires et une détérioration des conditions de travail, sans parler des pertes d'avantages sociaux comme les congés de maternité. Par exemple, la privatisation de Telstra Communications a considérablement restreint l'accès des travailleuses aux congés de maternité.

(Sources : *The Public Services Privatization Research Unit (PSPRU) (1997)*  
*Beckett, Francis. « Private profit, public squalor » (Profit privé, misère publique) New Statesman. Londres: 15 juillet 2002. Vol. 15, numéro 715; p. 23, 1 p.*  
*CPSU (Australian Public Sector Union) <http://www.cpsu.org.au>*  
*Rédacteur en chef, « Enron-on-Thames: Railtrack and British public finance » (Enron-on-Thames : les chemins de fer et les finances publiques britanniques) The Economist, 28 mars 2002.*

Queensland Council of Unions (QCU) [www.qcu.asn.au](http://www.qcu.asn.au) Sheil, Christopher. « Superficial appeal of PPPs falling apart » (L'attrait superficiel des PPP se désagrège) *Australian Financial Review*, 24 mai 2002: 69.)

---

**Annexe 5 : Définitions de quelques modèles P3 \***

*\*(Il est à noter que le langage utilisé dans ces définitions indique une tendance pro-PPP)*

**Contrat de contribution.** Le secteur privé accepte de contribuer à la construction d'un établissement public en échange de l'accélération du projet.

**Contrat d'exploitation et d'entretien (EE).** Un exploitant privé, sous contrat, exploite un établissement dont la propriété est publique pendant une durée spécifiée. La collecte des ordures municipales est souvent faite de cette façon.

**Conception-construction (CC).** Le secteur privé conçoit et construit un établissement conformément aux caractéristiques techniques de performance du secteur public – souvent à un prix fixe afin que les risques de dépassement de coûts soient transférés au secteur privé, qui peut avoir recours aux techniques de son choix dans la mesure où celles-ci répondent aux caractéristiques de performance.

**Conception-construction gros-entretien.** La responsabilité de l'exploitation de l'établissement CC proposé incombera au secteur public, et certaines responsabilités d'entretien seront confiées au secteur privé sous contrat.

**Conception-construction-exploitation (CCE) (Super clé en main).** Contrat de conception-construction pour la construction, suivi d'un contrat d'exploitation et d'entretien. La propriété de l'établissement demeure toujours publique.

**Location-développement-exploitation (LDE).** Un exploitant privé, avec un contrat à long terme, élargit et exploite un établissement public existant. La propriété de l'établissement agrandi demeure publique et est transférée au secteur public à la fin du bail.

**Construction-location-exploitation-transfert (CLET).** Le secteur privé conçoit, finance et construit un nouvel établissement sur un terrain public avec un bail à long terme et exploite l'établissement pendant la durée du bail. Le propriétaire privé transfère le nouvel établissement au secteur public à la fin du bail.

**Construction-transfert-exploitation (CTE).** Un promoteur privé conçoit, finance et construit un établissement qui, à la fin des travaux, est transféré au secteur public. Le secteur public reloue ensuite l'établissement au secteur privé, qui l'exploite afin d'en tirer un rendement raisonnable pour la construction et l'exploitation tout en évitant les responsabilités et les complexités de la propriété privée.

**Construction-propriété-transfert (CPT).** Un promoteur privé reçoit une franchise pour financer, concevoir, construire et exploiter un établissement (et exiger des frais d'utilisation) pendant une période spécifique après laquelle la propriété est transférée de nouveau au secteur public.

**Construction-propriété-exploitation-transfert (CPET).** Même chose que le modèle CPT, sauf qu'une entente est conclue pour transférer l'établissement au secteur public à une date ultérieure quelconque.

**Construction-propriété-exploitation (CPE).** Le secteur privé finance, construit, possède et exploite un établissement à perpétuité. Les contraintes publiques sont énoncées dans le document de transfert original et par un organisme réglementaire permanent.

**Transfert à un organisme semi-public.** Transfert du secteur public à un organisme semi-public avec un contrat, en vertu duquel l'organisme offrira des services publics en utilisant des procédures et un financement privés.

**Achat-construction-exploitation (ACE).** La même chose que le transfert à un organisme semi-public, sauf que l'établissement public existant est transféré au secteur privé qui, habituellement, l'améliore, le possède et l'exploite à perpétuité. Une certaine forme de contrôle public est exercée grâce au contrat de franchise au moment du transfert.



---

## Sources

Auerbach, Lewis. « Building for profit costs a bundle » (La construction à but lucratif coûte cher) Ottawa Citizen 16 janvier 2003.

Brown, Philip. « P3's Don't Make Any Economic Sense » (Les P3 n'ont aucun sens d'un point de vue économique), exposé présenté à un panel du comité consultatif sur la santé et les services sociaux, ville d'Ottawa, 22 avril 2003.

Section locale 474 du SFCP et conseil scolaire public d'Edmonton. Custodial Pilot Project 1997 (Projet pilote sur les services de conciergerie) ([cupe.ca/www/schoolboards/5333](http://cupe.ca/www/schoolboards/5333)).

« Civil Society Statement on the Provision of Essential Services » (Déclaration de la société civile sur la prestation des services essentiels) Préparé pour la rencontre des ministres des finances du Commonwealth, du 16 au 18 septembre 2003, Commonwealth Foundation, Marlborough House, Pall Mall, Londres, Angleterre.

Rédacteur en chef. « Alberta schools want input on P3 projects... » (Les écoles de l'Alberta veulent avoir leur mot à dire sur les projets P3...) Daily Commercial News Vol. 76, n° 17, 24 janvier 2003.

Rédacteur en chef. « Tough evaluation needed for P3s » (Il faut une évaluation minutieuse des P3) Edmonton Journal 2 février 2003.

Grieshaber-Otto et Matthew Sanger. Perilous Lessons: The Impact of the WTO Services Agreement (GATS) on Canada's Public Education System (Leçons périlleuses : l'impact de l'Accord sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC sur le système public d'éducation du Canada) Centre canadien des politiques alternatives (CCPA), 2002.

Johnson, Geoff. « Private Funding for Public Schools: When is the Price Too High? » (Financement privé pour les écoles publiques : quand le prix est-il trop élevé ?) Times Colonist (Victoria) 22 décembre 2003.

King, Nancy. « Parents give developer until April to fix water » (Les parents donnent au promoteur jusqu'en avril pour régler les problèmes d'eau) Cape Breton Post 22 février 2003.

Knapp, Shelley. « Hamptons School faults many... » (Nombreuses lacunes dans l'école Hamptons) Calgary Herald 22 janvier 2003.

Loxley, Salim J. « An Analysis of a Public-Private Sector Partnership: The Evergreen Park School, Moncton, N.B. » (Analyse d'un partenariat public-privé : l'école Evergreen Park, Moncton, N.-B.) mars 1999.

---

Mehra, Natalie. « First hospitals...next schools: Why education workers should look more closely at P3s » (D'abord les hôpitaux... ensuite les écoles : pourquoi les travailleuses et travailleurs de l'éducation doivent examiner les P3 de plus près) Education Forum Vol. 29, numéro 2, printemps 2003.

Myers, Sean. « P3 Potential at \$350 Million » (Possibilité de P3 à 350 millions de dollars) The Calgary Herald 11 décembre 2003.

Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Rapport spécial pour le Comité des comptes publics : les baux d'Evergreen et de Wackenhut, 1998.

Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Rapport annuel 1998.

Bureau du vérificateur général de la Nouvelle-Écosse. Rapports annuels 1997, 1998, 1999.

Bureau du vérificateur général de la Nouvelle-Écosse. Rapport spécial sur le bail de l'école élémentaire O'Connell Drive 23 juillet 1998.

Robertson, Heather-Jane. « Why P3 Schools are D4 Schools or How Private-Public-Partnerships Lead to Disillusionment, Dirty Dealings and Debt » (Pourquoi les écoles P3 sont des écoles D4, ou comment les partenariats public-privé mènent à la désillusion, à la dette, à la dilapidation et aux détournements de fonds » CCPA Colombie-Britannique, 29 mai 2002.

Shaker, Erika. « The devil in the details: The P3 Experience in Nova Scotia Schools » (Le diable se cache dans les détails : l'expérience P3 dans les écoles de la Nouvelle-Écosse) Our Schools/Our Selves printemps 2003: 57-62.

Thomson, Graham. « Why is Alberta playing the P3 game?: Leasing public projects might hide the debt, but it may make lousy sense » (Pourquoi l'Alberta joue-t-elle au jeu des P3 ? La location des projets publics cache peut-être la dette, mais elle n'a aucun sens) Edmonton Journal 23 janvier 2003.

Zwarun, Suzanne. « BC voices warn Alberta about P3 schools » (Des voix de la Colombie-Britannique avertissent l'Alberta des dangers des écoles P3) Journal of Commerce 3 mars 2003.

sj/sepb491  
Research/WPTXT/POWER TOOL/P3 Schools Power Tool-fr.doc

23 novembre 2004